

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. BRUNO BERGERON, président
 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire
 M. JEAN CAOUCETTE, commissaire

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE
À L'ÎLE-DES-SOEURS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 juin 2013, 19 h
Centre communautaire Elgar
260, rue Elgar, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 JUIN 2013 EN SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION PAR LA VILLE:

M. Benoît Mallette, chef de la Division urbanisme de l'arrondissement 5

PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR:

M. Yves Sylvain, directeur général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys **15**

PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Denyse Lecat..... 27

M. Mario Langlois..... 30

M. Bruno Courtemanche 35

M. Jack Kugelmass..... 42

Mme Daniela Villatora..... 45

M. Peter Janssen..... 48

Mme Odette Mercier..... 52

M. Alain Bossé 61

M. Philippe Tremblay 67

M. Alain Dussault 74

M. Mojtaba Samimi..... 75

M. Charles Côté..... 80

M. Claude Desbiens..... 93

Mme Catherine Audet-Lapointe..... 95

M. François Boucher 100

M. Claude Giguère 107

M. Bernard Tessier..... 113

M. BRUNO BERGERON, président:

5 Bonsoir, Mesdames et Messieurs! Bienvenue à cette consultation publique qui porte sur le projet de règlement de modification de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun en vue de permettre la construction d'une deuxième école primaire à l'Île-des-Sœurs.

10 Je me nomme Bruno Bergeron, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Je préside cette commission avec l'assistance de mes collègues commissaires, madame Nicole Brodeur, ici à ma droite, et monsieur Jean Caouette, ici à ma gauche.

15 La commission est soutenue dans son travail par madame Stéphanie Espach, secrétaire de la commission et analyste que vous trouvez ici à mon extrême gauche, madame Anik Pouliot ainsi que monsieur Jimmy Paquet-Cormier sont chargés de la logistique et mesdames Christelle Lollier-Théberge, Denise Mumporeze et monsieur Mathieu Fournier s'occupent de l'accueil à l'entrée de la salle. Ce sont des gens importants puisque tantôt, vous aurez à vous inscrire pour la période de questions auprès de ces personnes.

20 Comme son nom l'indique, l'Office de consultation publique a pour mandat de consulter les citoyens sur diverses questions qui relèvent de la compétence municipale, notamment les projets d'urbanisme. L'audience de ce soir porte plus précisément sur le projet de règlement qui vise à permettre et à encadrer le projet de construction d'une école primaire sur un terrain qui a la forme d'un triangle en bordure des boulevards de l'Île-des-Sœurs et René-Lévesque dans une section en pointe du Parc de la Fontaine. Le règlement proposé et le projet d'école
25 vous seront présentés dans un moment.

30 Les consultations de l'Office s'appuient sur deux principes de base : le droit des citoyens d'être adéquatement informés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie et de faire valoir leur opinion en tout respect, dans le but d'éclairer et d'influencer les élus avant qu'ils ne rendent une décision. Selon les mots mêmes de la Charte de la Ville de Montréal, les mécanismes de consultation doivent être crédibles, transparents et efficaces.

35 Donc même s'il est régi par la Charte de la Ville, l'Office de consultation publique est une entité distincte qui exécute les mandats qui lui sont confiés de façon indépendante. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires de la Ville et sont nommés par un vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil municipal. Lorsque l'Office reçoit le mandat de tenir une consultation publique, la présidente de l'Office constitue une commission et en désigne le président et les membres.

40 Les consultations publiques se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie. Ces documents sont disponibles à la table d'accueil et sont accessibles sur le site internet de l'Office de consultation.

45 Quelques mots maintenant sur le déroulement de l'audience. Comme vous le savez, le processus de consultation est divisé en deux étapes : la première en est une d'information; la seconde sera consacrée à recueillir l'opinion des citoyens. L'étape qui débute ce soir vise à vous permettre et à nous permettre d'obtenir toute l'information possible sur le projet. La commission est consciente qu'il y a déjà eu un large débat entourant ce dossier et qu'il soulève des enjeux importants, autant pour les personnes qui jugent essentielle la construction de cette deuxième école sur le site que celles et ceux qui souhaitent la protection de leurs espaces verts.

55 Il y a nécessairement des arbitrages à faire sur les différents enjeux. Pour cela, la commission compte sur votre collaboration pour que le climat de cette soirée d'information demeure serein et que les échanges se fassent dans le respect mutuel et la courtoisie. Je rappelle néanmoins que les manifestations ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des personnes sont ici irrecevables.

60 La séance se déroulera de la manière suivante. Dès que j'aurai terminé cette entrée en matière, le porte-parole de l'arrondissement vous présentera le processus règlementaire. Immédiatement après, le représentant du promoteur, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys présentera la projet proposé. Les deux présentations devraient durer tout au plus

65 40 minutes. Par la suite, nous prendrons une pause de quinze minutes pour permettre à ceux d'entre vous qui veulent poser des questions à la commission de s'inscrire au registre à l'entrée de la salle. Au retour de la pause, j'appellerai ces personnes à tour de rôle. Dans le but de permettre au plus grand nombre de poser des questions, chaque personne a droit à deux questions par intervention. Si la personne souhaite poser d'autres questions, elle peut s'inscrire à nouveau pour revenir devant la commission. Nous laisserons le registre d'inscription ouvert à cet effet.

70 Il est important d'être attentif aux questions qui sont posées par vos concitoyens et attentif également aux réponses qui seront apportées afin d'éviter que les mêmes questions ne soient posées deux ou trois fois. Vous adressez vos questions au président de la commission qui les dirige soit au porte-parole de l'arrondissement, soit au porte-parole du promoteur, soit à l'une ou l'autre des personnes-ressources que ces organismes ont invitées ce soir. Je vous demande de ne pas faire de préambule à vos questions ou alors de le garder au strict minimum si cela est indispensable pour comprendre la question.

75 Ce soir, l'accent est mis sur la recherche de l'information et la compréhension du projet. C'est au cours de la deuxième étape que vous pourrez exprimer vos opinions. La commission a pour tâche ce soir de faire en sorte que chacun obtienne une réponse aussi claire que possible à ses questions et, à cette fin, mes collègues commissaires et moi-même pouvons intervenir à tout moment pour pousser plus loin la recherche d'information ou pour obtenir un éclairage plus complet.

80 Un mot sur la deuxième étape où vous nous ferez part de vos opinions et de vos recommandations et de vos souhaits. Elle débutera le mardi 9 juillet. Nous sommes conscients que ce calendrier n'est pas idéal mais ces trois semaines qui séparent la première étape de la deuxième sont nécessaires pour vous permettre de préparer vos mémoires ou vos interventions verbales.

85 90 Pour intervenir lors de l'audition des mémoires, que ce soit verbalement ou par écrit, vous devez vous inscrire d'avance et la date limite pour le faire auprès de l'Office sera le 4

95 juillet, le jeudi 4 juillet. Évidemment, vous pouvez nous transmettre votre opinion dans un document écrit, venir le présenter devant la commission ou simplement nous le transmettre verbalement. La commission considère de la même façon toutes les opinions, quel que soit le mode de transmission choisi par leurs auteurs.

100 Une fois les deux étapes de la consultation terminées, la commission analysera les mémoires et les interventions et rédigera son rapport. Les dates de dépôt de rapport ont circulé, dont le 26 août. Je vous le dis ce soir, la commission ne prend pas de vacances cet été et va faire tout en son pouvoir pour respecter cette échéance, d'où l'importance de mettre toute l'information sur la table de façon que les enjeux de cette commission soient clairement identifiés et que vous ayez l'occasion de vous exprimer sereinement sur ces enjeux et sur les arbitrages à proposer.

105 Une fois complété, le rapport de la commission sera remis aux élus municipaux et rendu public dans les quinze jours qui suivront. Les décisions à prendre appartiendront alors aux élus municipaux.

110 La documentation relative au projet demeure accessible en tout temps sur le site web de l'Office de consultation et on y ajoute régulièrement des documents, incluant la sonorisation des présentations par *PowerPoint* de l'arrondissement et de la commission scolaire qui vous seront présentées ce soir ainsi que des propos tenus lors de l'audience. Vous noterez en effet la présence de notre sténographe ici à mon extrême droite, madame Louise Philibert, et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Simon Éthier. Tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera enregistré. La version audio et les notes sténographiques feront partie de la documentation disponible sur le site internet de la commission.

120 Je vous présente maintenant les personnes qui ont pour tâche de vous informer ce soir. Le porte-parole de l'arrondissement de Verdun à ma gauche, monsieur Benoît Mallette.

M. BENOÎT MALLETTE :

125

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

130

Monsieur Mallette est chef de la Division urbanisme de l'arrondissement. Je lui demanderai tout à l'heure de nous présenter les autres membres de son équipe qui pourront contribuer à nous informer. Du côté du promoteur, ici à ma droite, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le porte-parole sera monsieur Yves Sylvain, qui est directeur général. Je demanderai aussi à monsieur Sylvain de nous présenter les personnes qui l'accompagnent ce soir pour compléter l'information à nous transmettre. Finalement, je vous souhaite une excellente commission!

135

Maintenant, si vous permettez, Monsieur Mallette, avant de débiter votre présentation, je vous invite à nous présenter les personnes qui vous accompagnent et à qui nous pourrions relayer les questions et les compléments de réponse.

140

M. BENOÎT MALLETTE :

Bonsoir à tous! Donc avec moi à la table, il y a monsieur Jean Cardin, directeur de l'exploitation du territoire et service aux entreprises et de l'urbanisme de l'arrondissement de Verdun et également madame Geneviève Lefebvre, directrice de projet transport pour la firme CIMA + donc consultante pour l'arrondissement de Verdun dans ce dossier-ci. Merci.

145

Donc je vais débiter la présentation. Donc le plan de la présentation de ce soir pour ma part donc va être un bref historique; les notions de planification urbaine dans le dossier d'école à l'Île-des-Sœurs; le site retenu; les dérogations donc l'objet même de la consultation ce soir, les dérogations qui sont apportées à la réglementation qui a fait en sorte que nous nous retrouvons avec un article 89; et monsieur Cardin va prendre la relève ainsi qu'avec madame Lefebvre relativement à la circulation.

150

155 Donc l'historique. Le site choisi, comme on connaît, c'est le parc de la Fontaine. Après avoir fait une série d'analyses sur différents endroits, c'est le parc de la Fontaine qui a été retenu, qui a été présenté à la population par voie de modification règlementaire en 2011 et pour lequel la population a rejeté par voie de registre en octobre 2011 les modifications qui lui étaient proposées.

160 Suite à cette situation-là et à d'autres situations similaires qui se retrouvaient sur le territoire de la Ville de Montréal, le conseil municipal de Montréal a demandé au gouvernement du Québec d'abroger sa charte – pas d'abroger, pardon, de modifier sa charte de manière à pouvoir permettre la construction d'une école via l'article 89, qui veut dire que c'est une disposition législative qui fait en sorte que la population ne peut s'opposer mais l'Office de consultation vient consulter et soumet son rapport au conseil municipal. Et donc l'étape pour laquelle nous sommes tous ici ce soir avec le rôle dont monsieur Bergeron vous a expliqué en entrée ce soir.

170 Donc la planification. Si on fait un bref retour en arrière, le plan directeur de 1967 prévoyait à l'Île-des-Sœurs donc une population d'environ 48 000 personnes et, à l'époque, le concept de parc-école-pôle communautaire tel qu'on le connaît ici à Elgar devait être reproduit à deux autres endroits : le parc Elgar, le parc de la Fontaine et la partie centrale entre le chemin du Golf, boulevard Marguerite-Bourgeoys et grosso modo dans l'axe de l'avenue de la Grande-Allée. Donc le parc Elgar, le parc de la Fontaine et le site qui était voué à l'époque.

180 La population a beaucoup changé au fil des années. Au fil des années, en fait, il y a une réduction de près de 50 % de la population qui était estimée initialement à l'Île-des-Sœurs. Différents facteurs ont vu le jour. Donc il y a eu premièrement la réalité immobilière a changé. Structures Métropolitaines, avec ses projets locatifs, a abandonné son projet et on a vu de plus en plus de résidences unifamiliales sur l'Île-des-Sœurs qui a diminué donc beaucoup la quantité de personnes. Et également, bon, la situation démographique, les prévisions de 1967 versus aujourd'hui, on a fait beaucoup moins d'enfants.

185 Et au fil du temps, le troisième site qui était au niveau de l'axe de la Fontaine a migré
pour le transférer au secteur du parc Archambault où est-ce qu'on n'était plus dans la notion de
pôle communautaire parc-école mais plutôt de grands équipements sportifs. Et donc c'est là
qu'on trouve les soccers, on trouve plus pour nous la notion de parc de quartier. Et la notion
d'école au parc de la Fontaine est tombé à ce moment-là également parce que vu la
190 population descendante et les communications qu'on avait avec le ministère de l'Éducation et
la commission scolaire étaient à l'effet que les installations à Elgar devraient, avec quelques
agrandissements, suffire à la tâche.

195 Il y a une réalité également qui s'est ajoutée. Il y a deux réalités en fait qui se sont
ajoutées. La première, il y a eu une modification au niveau des ratios. Donc le gouvernement
du Québec, avec la ministre Beauchamp à l'époque, a diminué le nombre d'enfants par classe.
Donc physiquement, dans une école, le même nombre d'enfants ne rentrait plus. Il fallait avoir
plus de classes. Donc de là, en partie, une nécessité d'avoir des classes additionnelles.

200 Et une deuxième réalité qui est démographique. Bien que le développement a continué
et continue encore, ce n'est pas ce développement-là qui a un impact majeur sur le nombre
d'enfants dans les écoles, c'est principalement le parc immobilier de Structures
Métropolitaines, donc le parc locatif, et la venue de l'immigration, une immigration importante
iranienne et hispanophone à l'Île-des-Sœurs. Et quand on regarde les données statistiques, la
205 principale concentration d'enfants scolaires est dans ces endroits-là versus les tours à condos.
Selon Statistique Canada, en fait, il y a en moyenne dans une tour à condos quatre enfants
scolaires. Donc ce n'est pas là avec les tours à condos qu'on a remplir des classes et les
unités de maison unifamiliale, c'est pratiquement terminé à l'Île-des-Sœurs. Il va rester
quelques maisons de ville qui sont sur la pointe nord.

210 Ce qui nous amène donc au site retenu comme vous le connaissez en fait, le site du
parc de la Fontaine. Comme on connaît donc ici. Vous voyez donc la Place de la Fontaine qui
est ici, qui nous amène au stationnement et au chalet et les tennis et le parc comme tel. Et cet
espace-ci qui a été intégré lorsqu'on a déplacé, éliminé la voie qui amenait au boulevard René-

215 Lévesque en 2003, de mémoire, a intégré cet espace vert là dans cet espace, qui est non
aménagé en ce moment.

220 L'emplacement initial qu'on vous a présenté en 2011 était donc la construction de
l'école sur le chalet. On intégrait les vocations du chalet dans l'école et on construisait l'école
sur le stationnement et également le parc-école était dans le parc à chiens qui est
actuellement. Donc on déplaçait l'espace chiens et on enlevait le stationnement et on créait
une nouvelle entrée depuis le boulevard de l'Île-des-Sœurs pour éliminer la rue Place de la
Fontaine pour l'intégrer dans le parc. C'est le projet qui a été battu en registre en octobre 2011.

225 Et quels avaient été les critères de planification pour cette école-là, qui sont encore
d'actualité aujourd'hui? C'est toujours les mêmes critères. Donc une école 3-18, c'est-à-dire
3 maternelles et 18 écoles primaires, avec un gymnase double; une construction sans ajout
d'aire de stationnement; une construction s'appuyant sur les principes du développement
durable; une localisation sécuritaire favorisant les marcheurs, c'est-à-dire qu'il y aurait des
230 autobus mais uniquement pour les maternelles; l'occupation minimale au sol du bâtiment; un
maintien des axes de circulation piétonnière en tout temps; les mesures de compensation pour
les quelques arbres qui seraient abattus ou déplacés; le maintien de la vocation des
équipements du parc; et finalement, une architecture de qualité en brique d'argile.

235 On est toujours dans cet axe-là, sauf qu'on déplace l'école maintenant dans le triangle
où est-ce qu'il y a l'étoile jaune maintenant à l'intersection des boulevards Île-des-Sœurs et du
boulevard René-Lévesque.

240 Une des problématiques pourquoi on déplace, parce qu'en quelque part, on aurait pu
revenir avec l'article 89 avec le même projet. Il y a une problématique juridique qui s'est
installée, en fait qui était là, qui aurait pu être contournée mais qui portait flanc à une poursuite
éventuelle qu'on était prêt à débattre juridiquement mais il y avait une notion de temps. Vous
savez que si on va en cour en Cour supérieure, ça peut prendre deux ans avant de passer et
donc on n'avait pas le luxe du temps dans ce projet-là.

245

Et la réalité était la suivante : c'est que le lot 115 sur lequel on retrouve aujourd'hui la piscine, le chalet et un des tennis et le stationnement, ce lot-là lorsqu'il nous a été cédé par les promoteurs dans les années 70 avaient mis une clause obligeant la Ville à conserver ce lot-là à des fins de parc et de voirie. Bon, à partir de là, ça va.

250

Par contre, il y a une clause qui était assez particulière qui donnait des droits. On aurait pu faire, outre cette condition-là dans la mesure où les anciens propriétaires nous donnaient une lettre de mainlevée, mais il y avait une autre clause particulière qui donnait des droits non seulement aux anciens propriétaires mais aux propriétaires des lots riverains. Ce qui veut donc dire que les lots, les propriétaires actuels et tout ça, alentour, auraient pu venir contester cet élément-là. Donc n'ayant pas le luxe du temps et tout ça et l'opposition qu'il y a eu d'avoir l'école à cet endroit-là, nous avons proposé le déplacement dans le triangle qui vous est présenté ce soir.

255

260

L'objet même de la consultation de ce soir, les dérogations, on en dénombre trois seulement. La première, c'est l'autorisation de l'usage école, donc une école n'est pas autorisée dans un parc. Utiliser comme parement le métal alors que notre réglementation demande que ce soit 100 % de la brique d'argile ou de la pierre. Et la non-construction de 60 cases de stationnement. Ce chiffre-là est un peu haut. Notre règlement est très, très exigeant en fait et même excessif je vous dirais, pour être honnête. Parce que les besoins réels de la commission scolaire avec les professeurs qu'il y a et tout ça, c'est 35 cases de stationnement qu'ils ont de besoin. Donc notre règlement exige comme le double de stationnement que les réels besoins. Mais au sens réglementaire et tout ça, c'est 60 cases qu'on aurait demandées à la commission scolaire de construire.

265

270

Donc vous voyez l'implantation. L'architecte du projet qui est avec la commission scolaire va vous présenter vraiment plus en détail toute la notion de projet. Ce que je veux vous montrer ici, c'est l'implantation de l'école et de la cour. Vous voyez que 60 cases, c'est impossible, voire trois cases ça devient compliqué. Donc le projet prévoit ne pas fournir de case de stationnement du tout.

275

280 Ici, vous voyez l'ébauche du projet et les façades latérales et ce qui entoure le carré, ce qui est prévu dans le concept, c'est d'avoir un parement de métal, donc ce qui est non-conforme au règlement traditionnel. Donc dans le règlement de l'article 89, on vient autoriser l'utilisation d'un autre matériau, à savoir le métal. Et donc le mur latéral également à cet endroit-là. Et bien sûr, l'usage école à l'intérieur même du parc.

285 Je vais céder la parole à mon collègue Jean Cardin pour vous faire la suite au niveau de la circulation.

M. JEAN CARDIN :

290 Bonjour! Au niveau de la circulation, il y a des travaux qui ont été faits en 2003. À l'origine, comme monsieur Mallette le disait, les voies étaient faites pour qu'il n'y ait aucun croisement et même à cet endroit-là, il n'y avait pas d'intersection. Donc c'était vraiment des bretelles qui s'entrecoupaient, qui se joignaient plutôt ici. Donc on avait des grandes bretelles, des grands axes routiers et il y avait au centre un grand triangle vert non occupé. Donc c'est un espace gazonné, ce l'est encore d'ailleurs. Et en 2003, on a entrepris des travaux pour construire un carrefour giratoire. C'est un des premiers carrefours au Québec. Il y en avait un à 295 Saint-Laurent mais on était dans les premiers carrefours. Le but, c'était de faire un test pour pouvoir éventuellement faire le carrefour à l'entrée de l'île, qui a été fait en 2004. Donc vous voyez en rose le boulevard ou les boulevards qui ont été modifiés. On a ajouté des îlots dans le centre du boulevard René-Lévesque et on a introduit vraiment un carrefour giratoire avec des passages piétons protégés sur les trois faces.

300 Ici, on a demandé à CIMA de faire une étude de circulation. Donc c'est une étude qui a été faite au mois de mai. Vous voyez les débits qui ont été calculés ou en tout cas mesurés aux intersections. On voit que le débit principal provient du sud. On a environ 1 000 véhicules qui passent en direction nord, donc en provenance du sud. Les autres voies sont un petit peu 305 moins achalandées. Donc on parle de 964 en direction de l'entrée de l'île et 800 sur le boulevard René-Lévesque. C'est l'heure de pointe du matin. Ça a été fait du 23 au 28 mai dernier. Donc c'est des comptages récents.

310 Ici, vous avez le tableau résumé des comptages qui ont été faits. Donc on a étudié l'heure de pointe du matin, donc de 7 h à 9 h. Vous avez les colonnes qui représentent les piétons. Donc vous avez les piétons en approche nord qui sont en faible quantité. L'approche la plus utilisée par les piétons, c'est l'approche sud. Donc on parle du carrefour, la portion qui traverse du côté sud du carrefour. Les piétons sont quand même en faible niveau par rapport à une intersection plus urbaine. Donc on parle environ 78 piétons qui circulent dans le carrefour. En termes véhiculaires, on a environ 1 500 véhicules qui rentrent dans le carrefour selon les
315 différents axes. Donc le total représente environ 1 500. Tout le temps à l'heure de pointe du matin.

320 Donc ici, vous avez une étude aussi qui a été compilée en tableau. On a dans la colonne de l'extrême droite les vitesses moyennes et les vitesses du 85^e percentile. Les vitesses moyennes sont autour de 45 km/h. Donc on est un petit peu plus rapide selon l'approche ou un petit peu plus lent. Donc on a des vitesses qui approchent les vitesses de roulement et les vitesses affichées. Le 85^e percentile, on a des vitesses du 85^e percentile qui sont de 60 km/h. Donc c'est 85 % des gens qui roulent à 60 km/h et moins. Donc c'est des vitesses qui sont quand même, compte tenu de la géométrie, relativement basses.

325 Ici, vous avez le secteur d'étude. Ce qui est en grisé, c'est environ 3 000 résidences qui sont dans ce secteur-là. Donc on a un secteur qui est aussi bien desservi par le réseau cyclable, donc le transport actif. Ce qui est en vert, c'est le réseau de piste cyclable. Vous voyez ici dans le triangle, on a quand même des pistes qui font pratiquement le tour du
330 triangle. On a une piste de chaque côté du boulevard Île-des-Sœurs. Vous avez aussi sur le dessin les différents panneaux d'arrêt qui sont montés ici. Donc on a une traverse principale ici au niveau cyclable qui est au niveau de Grande-Allée et on a sur le secteur ici, sur le coin du giratoire dans tous les axes, on a un passage piéton protégé par de la peinture et des panneaux.

335 Ici, vous voyez le triangle où serait située l'école, donc le triangle en mauve. On voit les différents secteurs aussi qu'on a divisés – ou le secteur qu'on a divisé en cinq zones. Vous avez le nord du boulevard Île-des-Sœurs et vous avez deux petits pictogrammes. Donc ici, on

340 a le nombre de parents qui vont venir reconduire leur enfant en auto, donc ce qu'on présume, c'est vraiment des hypothèses et on a les piétons, les enfants qui vont venir à pied. Donc ici on a un nombre équivalent dans ce secteur-là. On présume qu'il y a 50-50 qui vont venir à pied et en auto.

345 Ici, dans ce secteur-là, on a présumé que c'était le même pourcentage qu'on a présentement à l'école de l'Île-des-Sœurs, donc l'école primaire actuelle. C'est autour de 17 %. Donc 17 % des gens qui viennent reconduire leur enfant en automobile. Donc on a distribué le nombre total d'élèves prévu à l'école qui est de 450, on a divisé ce nombre, le nombre de portes de chacune des zones. On a ainsi réduit de 50 % pour tenir compte du secteur qui est un peu plus âgé. Donc ici, on a beaucoup moins de gens ici, même s'il y a beaucoup de
350 résidences. Il faut tenir compte de cette réalité-là.

Les deux débarcadères qui sont prévus, vous en avez un ici le long du boulevard René-Lévesque. Vous allez voir plus en détail tout à l'heure et vous avez le long du boulevard Île-des-Sœurs, donc c'est des débarcadères de dix places sur René-Lévesque et de sept
355 places sur le boulevard Île-des-Sœurs.

Les trajets automobiles. On pense que les gens qui vont habiter dans ce secteur-là vont utiliser plutôt le boulevard René-Lévesque, faire le tour du giratoire et venir conduire leur enfant par ce débarcadère-ci. Les gens qui sont dans le secteur qui est en vert vont plutôt
360 utiliser le boulevard Île-des-Sœurs pour se rendre jusqu'au débarcadère du côté ouest du site, tandis que les gens qui sont ici, comme je le disais tout à l'heure, ils vont utiliser le carrefour giratoire d'entrée pour utiliser le débarcadère de René-Lévesque. Encore là, c'est des hypothèses mais on pense qu'on n'est pas loin de la réalité future.

365 Ici, vous avez les trajets piétons. Donc on parle des trajets maximum de 700 mètres. Donc la plus longue distance est ici. Je pense qu'on est à 640 mètres. Donc les gens vont utiliser les trajets – on pense qu'ils vont utiliser les trajets qui sont montrés en noir.

370 Il y a deux passages plus importants. On parlait tout à l'heure de la Grande-Allée, donc c'est un endroit qui est protégé par des panneaux d'arrêt et on a le carrefour giratoire où on pense qu'il va y avoir un petit volume de piétons qui vont décoller, qui vont traverser du côté sud. Les autres passages au niveau de Berlioz, vous allez avoir des gens qui vont être obligés de traverser, on pense qu'ils vont faire vis-à-vis Place de la Fontaine.

375 Ici, vous avez les détails des vitesses puis les vitesses du 85^e percentile. Donc les gens roulent en moyenne autour de 40 à 54 km/h les différents points de comptage qu'on a faits alentour du site.

380 Ici, vous avez une planche résumé qui montre les recommandations de CIMA. Vous avez encore là le triangle ici au centre et vous avez aux différents endroits, différents pictogrammes qui montrent un peu les recommandations que CIMA nous fait.

385 La première recommandation, ils proposent d'ajouter un brigadier à l'intersection du carrefour giratoire, donc l'approche sud, pour faire traverser les écoliers. On a aussi ici aux alentours du site, la suggestion d'élargir la piste cyclable. Donc on a une piste de trois mètres. Ce que les gens de CIMA nous recommandent, c'est d'ajouter un passage ou une zone protégée pour les piétons, donc d'élargir la piste à 4.5 mètres sur les abords – sur les deux faces du triangle et ici, d'éliminer la piste cyclable. Donc on ajouterait ici une bande piétonne le long de la piste cyclable actuelle ou des pistes cyclables.

390 Ce qu'ils nous recommandent aussi, c'est d'ajouter le long de la Place du Soleil, un petit bout ici, des pictogrammes au sol comme vous voyez ici pour indiquer le trajet suggéré pour les enfants. Aussi l'ajout de supports à vélo pour encourager le transport actif, donc ajouter des supports à vélo près du site et différentes mesures ou différents panneaux à ajouter près des carrefours giratoires et près aussi de la Grande-Allée.

395 Donc ici, la proposition des débarcadères est montrée en un peu plus grand. Vous avez ici le débarcadère de dix places et le débarcadère de sept emplacements. Ce qu'on va faire, ce qu'on ferait ici, c'est d'ajouter une bordure qui viendrait éliminer la voie de droite qui

400 est présentement une voie qui demande de converger vers la gauche, donc on utiliserait cette
voie-là pour aménager le débarcadère et on viendrait ici ajouter une bordure pour éliminer la
surlargeur.

405 Du côté du boulevard Île-des-Sœurs, il y a un autobus qui va venir à l'école. Donc
l'autobus serait mis ici dans la portion avant, donc en amont, et on aurait une emprise qui
permettrait aux parents de rentrer vers le débarcadère et d'en sortir. Ce qui a été fait ici, c'est
une sortie qui est pratiquement à angle droit avec le boulevard pour justement éviter que les
gens accélèrent et rentrent dans le trafic trop rapidement. Donc c'est vraiment un arrêt qu'ils
vont devoir faire ici.

410 Les pistes cyclables ici, la piste actuelle, elle est le long de l'ancienne voie qu'on voit en
grisé. Cette piste-là serait déplacée le long de la rangée d'arbres – ce que vous voyez en vert,
c'est les arbres – et elle serait élargie pour introduire un passage piéton de 1.5 mètre. Donc
c'est une pleine largeur de pavage. Même chose du côté du boulevard René-Lévesque. On
415 viendrait ajouter une voie de 1.5 mètre.

Autre chose. À différents endroits où que les enfants traverseraient, on mettrait du
pavé de couleur différente, donc pour montrer qu'il y a un passage piéton à au moins trois
endroits.

420 Vous voyez ici en plus grand. Donc les espaces prévus pour les débarcadères. Donc
on a ici un espace de dix places. C'est une largeur de 2.5 mètres, je crois, ce qui laisse 7.5
mètres de voie. Ce qui est la même largeur qu'on a un peu plus loin ici.

425 Du côté du boulevard de l'Île-des-Sœurs, la même chose. On a la voie ici en long du
trottoir. C'est un trottoir de huit pieds de large, donc un peu plus large que le trottoir régulier, ce
qui permet un meilleur confort pour les parents et on a ici un passage qui permet aux autos de
contourner les autos en stationnement. Donc on est capable de quitter le débarcadère pour
aller sur le boulevard Île-des-Sœurs. Vous voyez différents coupes géométriques. Ici, il y a une
430 séparation physique. C'est une bordure de béton. Donc on va remplir comme si ça serait un

trottoir. Ici il va y avoir – pour vraiment séparer les voies de circulation du débarcadère. Vous voyez ici la piste cyclable aménagée et les différents passages pour les enfants. Donc c'est tout pour la portion circulation.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Nous remercions des gens de l'arrondissement. Maintenant, nous allons donner la parole à monsieur Yves Sylvain, directeur général de la commission scolaire qui nous dirigera pour la présentation du projet de l'école. Monsieur Sylvain, si vous voulez aussi nous présenter les gens qui vous accompagnent ce soir.

440

M. YVES SYLVAIN :

Merci, Monsieur Bergeron. J'ai madame Geneviève Hotte à ma gauche - qui est à votre droite pour vous, donc à ma gauche, qui est directrice chez nous de l'organisation scolaire et de la planification. Donc c'est une spécialiste de l'évaluation de nos besoins clientèle en collaboration avec le ministère et la Direction générale pour identifier nos besoins puis obtenir les constructions nécessaires. Et à sa gauche de madame Hotte, c'est madame Maryse Laberge qui est architecte de la firme Birtz Bastien.

445

450

Mme MARYSE LABERGE :

Beaudoin Laforest.

455 **M. YVES SYLVAIN :**

Et cette firme, depuis le printemps 2011, depuis le printemps 2011 a collaboré aux études préliminaires, même en comité de travail. Évidemment, on les a requis à nouveau pour travailler sur le nouveau concept. Voilà.

460

Donc j'aimerais ici saluer les commissaires de l'Office et les collaborateurs de l'arrondissement et évidemment l'ensemble de l'assemblée. La présentation va se faire en quatre temps. Donc un bref retour historique, un petit peu comme mon collègue, monsieur Mallette. C'est important. Par la suite, nos besoins et comment s'évaluent les besoins clientèle, donc nos besoins chiffrés. Les conséquences actuelles de la situation où l'annonce avait eu lieu au printemps 2011 et normalement, cette école devrait ouvrir septembre prochain. Donc elle n'y est pas. Donc il y a des conséquences pour les conditions d'apprentissage des élèves dans l'école actuelle qui est en débordement. Et éventuellement, par la suite, des pistes de solution proposées.

Donc il y a un petit diaporama qu'on va suivre ensemble. Donc dans un premier temps, au niveau de l'historique, toujours évidemment il y a un lien, comme on l'a vu avec monsieur Mallette, où ce qu'étaient les prévisions démographiques, ce qui est la clientèle actuelle sur l'Île-des-Sœurs même si ce n'est pas aussi élevée qu'à une époque qui était anticipée beaucoup plus grosse, où on vise maintenant 25 000 personnes de population, n'empêche que cette population amène des enfants et éventuellement des adolescents qui ont besoin de services.

Donc comme vous pouvez le constater, en 85, il y a eu la construction de l'école d'origine, la seule école primaire sur l'île. En 93 et peut-être à l'époque pour vous situer, donc en 85, il y avait 11 classes régulières et un gymnase. Par la suite, de fait, on a eu trois agrandissements successifs : en 93, un premier agrandissement avec 6 classes, une bibliothèque et des locaux pour l'administration scolaire de l'école; en 2002, il y a eu un deuxième agrandissement de 12 classes, puis entre les deux, il ne faut pas oublier que pendant un temps, il y a eu des modulaires, des roulottes mobiles installées pendant un temps qui étaient problématiques quand même et qui n'offrent pas des conditions super intéressantes; et en 2008, on a fait un troisième agrandissement avec un partenariat aussi avec l'arrondissement de Verdun, qui a permis de faire un gymnase triple comme équipement communautaire à la population et d'ajouter 12 classes dans le gymnase double mais par rapport à un qui était déjà prévu. Donc on a fait un gymnase triple que vous connaissez tous probablement.

495 Et en 2010, face à la croissance clientèle dans l'Île-des-Sœurs, même si elle est plus localisée, comme disait monsieur Mallette, à des endroits qu'il décrivait, donc nous avons fait une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école et nous l'avons obtenue, pour vous dire comment les besoins étaient importants et urgents, parce que c'est de l'argent de l'administration publique. Donc au printemps 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avec le Conseil du trésor, a dédié un budget pour la construction.

500 Donc peut-être un petit peu – on va aller vers l'autre diapositive après – mais disons que si on se résume un peu, depuis 15 ans quand même, on a ajouté 30 classes, mais comme je vous le démontrerais, et avec les chiffres qu'on présentera, ce n'est pas suffisant pour soutenir la croissance du nombre d'élèves sur l'Île-des-Sœurs. Et en septembre 2010, on prévoyait déjà une augmentation supplémentaire de 35 % du nombre d'élèves d'ici 2014. Selon les données
505 démographiques du MELS.

Et je vous dirais, je suis à la direction générale de Marguerite-Bourgeoys depuis 6 ans et demi, auparavant dans une autre commission scolaire donc depuis 12 ans et demi, et je peux vous dire que les prévisions du ministère sont très fiables. Elles sont généralement à un
510 demi de 1 % de marge d'erreur et elles reposent essentiellement et se mettent en lien avec le registre de l'assurance maladie du Québec, la Régie, et ils prennent simplement pour faire les prévisions les enfants nés de un mois, un jour, jusqu'à 5 ans et les font vieillir. Ça ne tient pas compte des développements immobiliers dans les prévisions, donc ça tient compte vraiment des enfants nés qui vont arriver. Et ça a permis de justifier l'école de 450 élèves en besoin, qui
515 ne sera pas remplie le premier jour mais qui va se remplir progressivement. On y viendra.

Donc on suit l'évolution de la clientèle sur une période de 5 ans. Et comme je disais tantôt, on a obtenu une demande pour 450 élèves. Et au printemps 2011, à l'école primaire de l'Île-des-Sœurs, sur place, madame Lyne Beauchamp a annoncé l'octroi d'une subvention de
520 10.5 M\$ à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour ouvrir cette nouvelle école. Donc au printemps 11; nous sommes au printemps 13, deux ans plus tard, et monsieur Trudel, qui était le maire de l'époque, a annoncé que, selon lui, il n'y avait aucun problème de terrain

et que normalement, nous aurions commencé à construire à l'automne 2011 et nous sommes en juin 2013, sans construction de commencée.

525

Donc on peut peut-être passer à la diapo – c'est ça – de nos besoins chiffrés. Vous avez un peu une photo synthèse qui vous montre le nombre d'élèves inscrits ou prévus. Parce que quand on va à 8-9 et 9-10, 10-11, 11-12 et 12-13, c'est la réalité. Mais quand on passe entre 13-14 et les années qui suivent, c'est les prévisions du ministère de l'Éducation comme je vous disais, Loisir et Sport, avec une marge d'erreur extrêmement mince.

530

Donc comme il est expliqué un peu, l'école primaire de l'Île-des-Sœurs actuelle a une capacité reconnue pour un confort de condition d'apprentissage de 900 élèves. C'est pour ça que vous voyez les écarts. Donc évidemment, en 8-9, avec l'agrandissement, nous avons 103 places disponibles encore dans l'école; en 9-10, nous en avons 54; depuis 10-11, il nous en a manqué – c'est 900 comme je vous dis la capacité de l'école, vous l'avez inscrit à droite sur le schéma – et depuis déjà 10-11, il nous manquait 47 places; en 11-12, 88; en 12-13, 125. Donc nous sommes en débordement de 125 élèves par rapport à la capacité – je viendrai sur les impacts ultérieurement – et en 13-14 donc l'année qui vient évidemment, l'école, peu importe les décisions, ne sera pas construite pour septembre 2013, nous aurons 133. Et on continue comme ça jusqu'à 16-17 à 234 élèves en débordement d'une capacité de 900. Je reviendrai tantôt sur les impacts.

535

540

Et vous l'avez un petit peu illustré dans un graphique, le débordement clientèle. Et je tiens à le dire, c'est important. C'est basé essentiellement sur des enfants déjà nés. Ça ne tient pas compte des développements immobiliers. Mais ce n'est pas propre à Marguerite-Bourgeoys, c'est de même dans l'ensemble de la province. Le ministère base ses données sur la RAMQ et les naissances et les territoires et fait ses prévisions et elles sont généralement très fiables.

545

550

On peut aller vers l'autre diaporama. Au fond, il y a des conséquences au contexte actuel et on respecte le choix de la population mais Marguerite-Bourgeoys, c'est une maison d'éducation qui ouvre quatre nouvelles écoles primaires à la rentrée. Nous serons rendus à

555 91 établissements avec 51 000 élèves, la plus grosse au Québec, la deuxième au Québec – j'aurais peut-être aimé la plus grosse, c'est un bon lapsus – la deuxième au Québec et on est en hypercroissance. Donc on en ouvre même quatre primaires ailleurs. Et évidemment, le fait pour les délais qu'on respecte aussi mais cependant, ça a certaines conséquences.

560 De fait, nous sommes obligés que les élèves qui fréquentent des classes d'accueil et qui vivent à l'Île-des-Sœurs – je vais expliquer c'est quoi une classe d'accueil – sont transférés dans une école primaire de Verdun. Et une classe d'accueil, c'est quoi? C'est des élèves qui arrivent sur l'Île-des-Sœurs et qui ne maîtrisent pratiquement aucun mot de français. Donc le contexte d'immigration, d'élèves allophones en immigration et à ce moment-là – ce n'est pas propre à l'Île-des-Sœurs – nous avons 175 classes d'accueil à Marguerite-Bourgeoys au
565 primaire et au secondaire mais ces élèves-là, leur vraie école de quartier, peu importe qu'ils maîtrisent le français ou pas à leur arrivée, ce sont des résidents de l'Île-des-Sœurs qui devraient vivre leur classe d'accueil dans leur école de quartier, ce que nous réussissons pratiquement à faire généralement.

570 Le fait qu'on manque de capacité, nous les déplaçons à Verdun. Puis ce n'est pas parce qu'on veut les victimiser. C'est parce qu'ils n'ont pas encore de vécu avec l'école. On fait la solution du moindre mal. Le moindre mal, c'est de dire que les classes d'accueil à Verdun, on en a trois cette année qui sont à Notre-Dame-de-la-Paix, qui sont bien desservies mais il faut voir l'impact. Ces enfants-là, ça veut dire que pour les récupérer, ils passent environ trois
575 quarts d'heure déjà en autobus sur l'Île-des-Sœurs, se présentent à leur école primaire de l'Île-des-Sœurs et là, nous faisons une navette vers Verdun. Ils passent environ une heure et quart, matin et soir, en autobus scolaire, vu le contexte. Je tenais à vous le préciser. Et le mieux pour ces enfants-là, comme pour tout enfant, mais encore plus, c'est un défi d'intégration au Québec, c'est d'être dans ton école de quartier à apprendre le français en immersion en classe
580 d'accueil avec tes amis et pour les parents et tout ce que vous pouvez imaginer.

L'autre élément, c'est qu'on a dans chaque école primaire évidemment des spécialistes, il y a des spécialistes, il y a les titulaires au primaire, le responsable de la classe qui a beaucoup d'heures d'enseignement avec sa classe, mais il y a des spécialistes en

585 musique, en arts, en anglais, en éducation physique aussi. Et évidemment que le contexte de débordement de clientèle dans l'école fait que nous avons récupéré les locaux des spécialistes – parce qu'il y a des classes adaptées pour la musique, il y a des classes – puis on agrandit l'école dans un contexte intéressant – donc on est obligé de leur donner des classes régulières ou de récupérer des locaux spécialisés pour faire des classes régulières. Ça se vit, c'est
590 vivable mais c'est loin d'être idéal pour la clientèle et pour les enseignants évidemment mais d'abord et avant tout pour les enfants.

Ensuite, si on va à un autre diaporama - donc je vais tourner mes feuilles pour être sûr de ne rien échapper. Donc évidemment, l'autre phénomène qui est un petit peu illustré aussi
595 par le graphique, c'est que nous avons un nombre grandissant de classes aussi où il y a plus d'élèves que les normes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Donc on a une option des fois au-delà de prendre des locaux spécialisés pour les transformer en classe et avoir plus de classes que la capacité, vous avez à la droite du graphique qui est indiqué la capacité maximale normale de l'école primaire actuelle. C'est 41 classes pour 900 élèves. À 41
600 classes pour 900 élèves, nous avons les locaux de musique, nous avons un gymnase triple comme vous savez, un gymnase simple. On est capable de tout respecter le programme de formation de l'école québécoise.

À partir du moment, comme vous le voyez et vous avez trois éléments, vous avez le
605 nombre de classes en dépassement – je vais juste m'attarder à 12-13, l'année que nous sommes – donc nous avons 34 classes sans dépassement mais nous avons 13 classes cette année en dépassement, c'est-à-dire plus que ce qui est prévu par le ministère comme condition valable d'apprentissage. Et la convention collective des enseignants nous permet d'y aller mais évidemment, ce n'est pas idéal comme contexte. Et nous avons le nombre de
610 classes transférés. Donc comme je vous disais, en 12-13, nous avons 3 classes et c'est les 3 classes d'accueil, en vert, qui sont transférées à Notre-Dame-de-la-Paix.

Pour l'année prochaine, 14-15, il faut être prudent – pas 14-15, 13-14, excusez – il faut être prudent avec les données, ça, ce sont les prévisions. Mais nos prévisions ne tiennent pas
615 compte des inscriptions du mois d'août et, vous le savez, le grand plaisir que les Québécois

accordent au déménagement le 1^{er} juillet. Donc c'est une activité nationale très importante. Donc actuellement, selon les prévisions, nous aurions 8 classes en dépassement et possiblement deux groupes transférés. Minimum.

620 Par la suite, par exemple, vous voyez la tendance. On passe à partir de 14-15, 51 groupes, peu importe la composition, on a besoin de 51 groupes classes, 52, etc., et ça suit son cours.

625 Et en même temps – on va passer à l'autre page – le ministère aussi, vous avez peut-être entendu ça depuis deux, trois ans, tantôt monsieur Mallette y a fait allusion, le ministère de l'Éducation, dans toutes les écoles primaires du Québec, exception des milieux dits défavorisés, ce qui n'est pas le cas de l'école primaire de l'Île-des-Sœurs mais il y a eu une orientation et un financement du gouvernement du Québec pour baisser le nombre d'élèves par classe. Dans les milieux non défavorisés, c'est de 10 %. À l'école primaire Île-des-Sœurs, 630 on n'est pas capable de le respecter comme amélioration générale de condition d'apprentissage et, en plus, on a des groupes en dépassement qui sont généralement en dépassement souvent sur l'ancien ratio.

635 Et je ne rentrerai pas dans le détail des ratios, mais disons que c'est intéressant comme mouvement du gouvernement du Québec, ça a été de baisser le nombre d'élèves par classe, ce qui est souhaité, mais à l'Île-des-Sœurs actuellement, je ne suis pas capable de rencontrer cette amélioration pour laquelle on est financé. Au contraire, on paie du dépassement, ce qui fait plaisir à personne autant les enseignants que nous et les parents.

640 Taux de conséquence, donc les élèves, comme un peu c'est indiqué, avec une surpopulation dans l'école, les élèves doivent dîner dans les classes plutôt que dans un endroit prévu à cette fin. On le vit. C'est une pression, mais vous pouvez imaginer ce que ça veut dire, ce que ça veut dire aussi comme défi – même si les élèves font le plus attention et les enseignants – comme défi d'entretien ménager. Ce n'est pas ça la normalité.

645

Le manque de place dans la cour d'école avec une surpopulation. On est autour de 1 000 élèves cette année. On nous oblige à faire des récréations successives plutôt que de permettre à tous de sortir simultanément. Donc ça avec c'est un défi d'organisation de logistique et d'espace pour les enfants en termes de jouer aussi et de s'amuser.

650

Donc si on va au dernier élément, les solutions envisagées. Et après, madame Laberge, comme architecte, va présenter le projet et le concept. Donc je vous dirais que pour Marguerite-Bourgeoys, comme maison d'éducation, notre mission à nous, c'est de s'assurer que des élèves aient accès à des classes dans des conditions d'apprentissage le plus optimales possible. Donc pour nous, il est minuit moins une. L'augmentation constante du nombre d'élèves à l'Île-des-Sœurs exige que la nouvelle école voie le jour pour la rentrée 14-15 et pour ça, ça prend une décision en septembre. Sinon, on ne sera pas au rendez-vous encore.

655

Si le projet ne chemine pas rondement, la CSMB est formelle – et vous le voyez dans les tableaux, puis notre document va être disponible un peu synthèse aussi pour les gens à la fin – la CSMB est formelle, on n'aura pas le choix. Des élèves là des classes régulières de l'Île-des-Sœurs devront être scolarisés dans d'autres écoles de Verdun avec une heure et quart, une heure et demie de transport soir et matin et ne pourront pas revenir au service de garde parce que ça serait trop de volume. Parce qu'actuellement, ils vont à Notre-Dame-de-la-Paix, les classes d'accueil, mais ils reviennent quand même à leur service de garde de la fin des classes. Mais là, ils vont vivre le service de garde aussi sur Verdun terre avec le défi pour les parents de conciliation travail-famille et pour les enfants, de ne pas être dans le service de garde de leur école de quartier.

660

665

670

Il faut comprendre que la CSMB va assumer sa responsabilité de trouver des classes pour tous les enfants de son territoire. Si une deuxième école ne peut être construite à l'Île-des-Sœurs, nous devons trouver les places manquantes dans les autres établissements de Verdun et on ne vous laissera pas en plan mais ce n'est pas la solution. Et ça fait déjà plusieurs années qu'avec le ministère de l'Éducation, on a obtenu que l'Île-des-Sœurs soit

675

considérée comme un territoire à part, puis qu'on ne nous oblige pas, Marguerite-Bourgeoys, à déplacer les enfants sur les écoles de Verdun, même si pendant un temps on avait de la place.

680 Mais aussi je vous informe que nos écoles primaires de Verdun deviennent de plus en plus pleines. Il y a aussi du développement dans Verdun terre, il y a aussi de la croissance qui est commencée depuis deux ans et ça ne sera pas tellement long qu'on va être à pleine capacité aussi à Verdun terre par rapport à l'Île-des-Sœurs.

685 Et le besoin qu'on vous parle, qui a été reconnu par le gouvernement du Québec et le Conseil du trésor, vous savez, vous lisez les journaux comme moi, comment l'argent est rare. Donc il a été reconnu que Marguerite-Bourgeoys a besoin d'une deuxième école primaire à l'Île-des-Sœurs, on nous a donné 10,5 M\$ dès le printemps 2011. Nous, la démonstration, elle est faite. On a réussi depuis deux ans à préserver l'argent, donc à le mettre de côté. Donc voici et je passe la parole à madame Laberge.

690

Mme MARYSE LABERGE :

695 Merci beaucoup, Monsieur Sylvain, pour cette éloquente présentation. Donc moi, je vais maintenant vous présenter – d'abord, je vais commencer par les principes d'implantation qui ont guidé le développement du projet sur le site que vous connaissez, le triangle. Comme l'arrondissement l'a présenté tantôt, on sait qu'il va y avoir des débarcadères du côté des boulevards Île-des-Sœurs et René-Lévesque. Donc on a choisi d'implanter l'administration à proximité du carrefour giratoire, au coin, à l'intersection des boulevards, parce que l'administration, ça sert d'accueil et de contrôle d'accès. Donc c'est là qu'il y aura l'entrée publique et qui est l'entrée aussi officielle pour le service de garde quand les parents se 700 présentent pour récupérer les enfants, il y a un contrôle d'accès qui se fait là.

705 Adjacent à ça, il y a un bloc communautaire. Donc dans le bloc communautaire, vous voyez le plus gros des deux, c'est le gymnase, le bloc sportif avec gymnase et services, et l'autre rectangle ici, c'est la salle polyvalente. Donc ces blocs, on les appelle communautaires parce qu'ils sont aussi partagés avec le Service des loisirs de la Ville et ils peuvent être utilisés

les soirs et fins de semaine pour des usages communautaires. Et c'est aussi les endroits où il y a principalement les activités de service de garde. Donc d'où la nécessité de contrôle d'accès avec l'entrée principale.

710

Ensuite, le bloc académique s'implante le long du boulevard de l'Île-des-Sœurs. Un bloc académique, en fait, c'est trois étages de classe. Donc après les heures de classe normales, cette partie-là peut être fermée et les opérations de service de garde se continuent ici et tout ça, le bloc communautaire ici est ouvert sur la cour d'école.

715

Ici, vous voyez, ça vise à expliquer les accès. Donc on voit les deux débarcadères le long des boulevards. En jaune, on voit les accès piétons à partir des sentiers. Vous voyez ici la piste cyclable qui est relocalisée un petit peu plus près des arbres existants à l'est du site. On a l'entrée principale ici sur le boulevard Île-des-Sœurs et on a une deuxième entrée pour les employés vis-à-vis le boulevard René-Lévesque. Comme on l'a dit, il n'y avait pas de stationnement prévu sur le site. Il est prévu d'utiliser en partie le stationnement dans le parc existant. Donc on a un lien piéton ici à travers le parc et probablement qu'il y aura des ententes pour l'utilisation d'une partie du stationnement des édifices commerciaux voisins.

720

725

Les arbres existants seront conservés ou relocalisés dans la mesure du possible. Donc les plus petits, ça va être facile à relocaliser. Probablement que, étant donné les contraintes de chantier, ceux qui sont existants le long des boulevards, on va peut-être proposer de les planter sur l'îlot de verdure ici adjacent ou dans le fond de la cour pour permettre de ne pas les transplanter deux fois durant les travaux. Et après ça, il y aura des nouvelles plantations d'arbres le long de la cour. Donc la cour ici fera l'objet d'aménagement paysager avec les modules de jeux qui sont nécessaires. On n'était pas rendu encore à ce niveau de détail là dans le projet.

730

735

Donc ici, vous voyez le plan d'implantation tel qu'il avait été présenté initialement. Ce plan d'implantation date quand même de quelque temps, quand on a commencé à présenter les documents pour les consultations publiques. Donc les dernières conclusions de l'étude de

circulation ne sont pas encore intégrées à cette implantation-là mais ça vous montre en gros les intentions.

740 Le bloc ici, que je vous disais qu'on appelle communautaire, avec le gym et la salle polyvalente et l'administration a une plus grande empreinte au sol. Donc on l'a positionné aussi à l'endroit du terrain où il y avait le plus d'espace disponible, parce qu'ici, à chaque extrémité du triangle, c'est beaucoup plus étroit, donc c'est plus difficile d'implanter ce gros volume-là. Et aussi, de ce côté-ci du boulevard René-Lévesque, il y a des conduites souterraines existantes
745 qui sont toujours en fonction, donc qui seraient très coûteuses de relocaliser. Donc nous, on a travaillé vraiment avec les contraintes du site pour atteindre les objectifs dans le fond de la commission scolaire pour essayer de trouver la meilleure solution.

750 Donc ici, vous voyez une vue depuis le carrefour giratoire. On voit ici du côté gauche le bloc gymnase. Ensuite, vous avez le bloc académique à droite, de trois étages, qui est relié dans le fond par un volume plus bas de juste un étage où il y a l'administration et la salle polyvalente. Donc fractionner les blocs comme ça, ça visait à donner une plus petite échelle à l'ensemble du projet, une échelle plus adaptée aux enfants.

755 Ça, c'est la vue depuis le débarcadère parents le long du boulevard de l'Île-des-Sœurs. Là, vous voyez les arbres sont en transparence parce qu'on voulait voir le bâtiment mais en réalité, il y aurait quand même plus de végétation, l'école serait plus cachée, plus intégrée dans le parc.

760 Ici, une vue du côté de la cour d'école. Donc on voit toujours le bloc académique ici de trois étages, le sentier qui arrive du parc, la cour d'école ici. Et ça, c'est la salle polyvalente à l'arrière qui – dans le fond, la salle polyvalente, c'est une salle multifonction qui sert à la cafétéria pour les repas mais qui peut servir pour diverses activités, l'heure du conte ou les jeux lors du service de garde. Donc ça, c'est très fenestré et ouvert sur la cour d'école. Et le
765 gymnase aussi à côté qui est très fenestré également sur la cour d'école.

770 Ici, on voit à partir du boulevard René-Lévesque. Donc on voit le bloc sportif qui est sur le coin, la cour d'école avec les jeux. Donc ça prend quand même une certaine – on parlait de cour d'école verte mais les besoins de surface de jeux des enfants sont là, donc on a quand même besoin d'avoir une certaine quantité de surface dure pour qu'ils puissent jouer au ballon et tout. Et donc les plantations et les aménagements paysagers seraient peut-être plutôt au périmètre de la cour d'école. On voit ici le gymnase aussi qui est vitré sur la cour, sur les deux côtés, salle polyvalente au centre, le bloc classe un peu plus loin.

775 Donc ici, on voit l'élévation, c'est une vue de face de la façade principale sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs. Donc les matériaux utilisés, il y a de la maçonnerie, principalement de la maçonnerie, soit de brique ou de blocs de béton, avec aussi de la maçonnerie de brique colorée. Le parement métallique dont monsieur Mallette parlait tantôt, en fait, c'est les espèces d'encadrement qu'on a ici, puis les fascias de la toiture. Il y avait une intention aussi peut-être d'utiliser soit une charpente ou un plafond de bois dans certains espaces comme la salle polyvalente et le gym, parce qu'on a le droit vu que c'est des toits, donc il n'y a pas de résistance au feu, donc on pourrait amener une certaine chaleur à ces endroits-là de cette façon-là. Donc c'est des pistes de développement de design qui pourraient être validées ultérieurement.

780
785 Et aussi bon, en fait, l'aménagement paysager qui sera précisé dans le développement du projet. Donc en gros, c'est ça pour la présentation de l'architecture.

LE PRÉSIDENT :

790 Alors nous remercions les gens de l'arrondissement et de la commission scolaire de leur présentation. Ils restent avec nous. On est à l'étape maintenant où on va décréter une pause de quinze minutes pour permettre aux gens qui veulent s'inscrire pour venir nous présenter leurs observations ou leurs questions. Alors vous vous dirigez à l'entrée, vous vous inscrivez et au fur et à mesure qu'on recevra ces inscriptions, on vous appellera. On vous revient dans quinze minutes.

795

PAUSE... REPRISE

800 **LE PRÉSIDENT :**

Alors au registre, beaucoup de personnes se sont inscrites pour poser des questions. En toute honnêteté, nous ne pourrions pas recevoir toutes les questions ce soir. Nous vous avisons dès à présent que nous poursuivrons la soirée de consultation demain soir, au même
805 endroit à 19 h ici pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites de pouvoir s'adresser à la commission. Donc nous allons laisser le registre encore ouvert pour une dizaine de minutes pour les gens qui voudraient terminer de s'inscrire et nous allons débiter immédiatement la période de questions.

810 Nous vous rappelons que nous sommes à une soirée d'information donc pour permettre à tous de pouvoir s'exprimer librement dans leurs questions et d'interroger tant l'arrondissement que la commission scolaire ou les gens qui les accompagnent. Nous vous demandons de limiter naturellement tous les commentaires, toutes les observations que nous nous ferons un plaisir d'entendre au dépôt des mémoires. Mais ce soir, c'est vraiment les
815 questions sur lesquelles nous souhaitons vous donner la parole.

Alors immédiatement, j'appellerais madame Denyse Lecat de venir au micro ici devant pour nous adresser sa question.

820 **Mme DENYSE LECAT :**

Merci. Ma première question : votre plan prévoit un débarcadère de sept places sur le boulevard Île-des-Sœurs, dix sur le boulevard René-Lévesque et un espace pour le débarcadère des autobus. À l'heure de pointe, le boulevard Île-des-Sœurs est très achalandé
825 comme vous le savez. C'est du *bumper to bumper*. Ça peut prendre 20 minutes, juste pour passer l'arrêt de Berlioz, très achalandé. Les voitures, moi je connais les gens qui ne sont pas très disciplinés à l'Île-des-Sœurs; ce qui va se passer, c'est que vos sept voitures, disons, sur le boulevard Île-des-Sœurs, ils vont s'arrêter, puis il va y en avoir quinze autres derrière qui

830 attendent de s'arrêter. Alors ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont tout simplement bloquer la file de droite en attendant de pouvoir embarquer dans le débarcadère, ce qui va créer – on va avoir une file de moins, ça va créer encore un bouchon encore plus monstre pour les gens qui essaient d'aller travailler. Alors c'est quoi votre stratégie pour pallier à ce problème qui va certainement se produire.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Alors je demanderais à monsieur Mallette, si vous voulez répondre à la question.

840 **M. BENOÎT MALLETTE :**

Je vais la transférer à monsieur Cardin.

M. JEAN CARDIN :

845 Y a-t-il moyen de remettre le diaporama en marche? Est-ce qu'on peut revoir l'écran? Juste montrer le débarcadère ou les débarcadères comment ils sont aménagés. Donc ce qui est prévu, c'est que la plupart des véhicules – en tout cas, beaucoup de véhicules vont venir du boulevard Île-des-Sœurs en direction de la sortie de l'île. Donc à cet endroit-là, il y a des débarcadères de sept espaces. Les gens qui ne pourront pas stationner là, ils vont virer le
850 coin, ils vont tourner le coin sur René-Lévesque, puis ils vont pouvoir stationner dans l'autre débarcadère. Donc on a moins de chance d'avoir une file d'attente ou un risque de file d'attente de cette façon-là.

855 Et la façon que ça a été évalué, le nombre d'espaces, c'est qu'on a prévu – bien, l'école, il va y avoir autour de 450 enfants – on a prévu que la période de pointe serait d'environ une demi-heure. On prévoit environ cinq minutes pour chaque débarquement. Donc avec ce calcul-là, on arrive autour de dix-sept véhicules en attente en même temps ou simultanément, le maximum qui pourrait stationner en même temps. Donc c'est un peu la façon qu'il a été calculé, le débarcadère.

860 **Mme DENYSE LECAT :**

Comme ça, c'est certain que s'ils ne peuvent pas embarquer, débarquer au boulevard Île-des-Sœurs, il faut qu'ils mettent leur clignotant à gauche, qu'ils changent de file, qu'ils embarquent, tu sais, on sait que ça va être un problème. Bon, vous avez répondu à la question du mieux que vous pouvez.

865 Ma deuxième question – parce que j'ai droit à deux – si vous ne réussissez pas à avoir un accord avec le centre commercial pour faire stationner les employés de l'école, qu'est-ce que vous allez faire?

870

M. JEAN CARDIN :

Bien, il y a beaucoup de stationnement disponible dans le secteur. On parle de la rue Place de la Fontaine. Donc c'est une rue qui est peu utilisée, je dirais, dans les comptages qu'on a faits, est utilisée à moins de 50 %. Il y a aussi les rues avoisinantes, on parle de Terry-Fox et Place du Soleil. Il y a une petite capacité de stationnement qui est possible là. Et aussi, on est en train de voir pour le stationnement du parc mais on n'est pas certain encore comment on va gérer le stationnement du parc. Mais en gros, dans le secteur, la rue Berlioz, Place de la Fontaine, il y a environ 240 espaces de stationnement disponibles à peu de distance de marche.

880

Mme DENYSE LECAT :

En tout cas, vous aurez des résidents peut-être qui ne seront pas contents. Merci.

885

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Alors j'appellerais monsieur Mario Langlois, s'il vous plaît. Pardon, je m'excuse immédiatement. Je pense qu'on a demandé que la soirée se fasse en toute quiétude pour permettre aux gens de s'exprimer, quel que soit leur point de vue. On ne peut pas tolérer

890

895 disons quelque comportement qui serait désobligeant, qui mette de la pression inutile sur les gens qui veulent se présenter ici à la commission. Nous sommes une commission ouverte, nous souhaitons que ça se fasse en toute tranquillité. Donc on va vous demander de limiter les applaudissements et tout comportement irrespectueux. Donc je pense que c'est une des conditions essentielles d'une commission de qualité. Je vous remercie de votre... Alors, Monsieur, s'il vous plaît, vous nous posez les questions. On essaie d'éviter autant que possible les commentaires ou les longs préambules.

900 **M. MARIO LANGLOIS :**

905 Merci, Monsieur Bergeron, pour cette mise au point. Bonsoir tout le monde. Malheureusement, ma première question mérite un préambule pour comprendre la question. La mairesse Ginette Marotte m'a promis à de nombreuses reprises depuis le 21 février 2013, tant en privé qu'en public, que le projet serait assorti d'une servitude de non-agrandissement et de non-empiètement avec une clause de responsabilité solidaire entre l'arrondissement de Verdun et la commission scolaire, et une clause pénale, nous parlions d'une pénalité de 75 000 \$. Et une modalité d'une servitude incluant le choix des dix fonds bénéficiaires de celle-ci devait être soumise au CDDIDS, c'est-à-dire le Comité pour le développement durable de l'Île-des-Sœurs, pour s'assurer qu'elle réponde aux besoins des citoyens, et ce, à notre entière satisfaction. Or, malgré de nombreux suivis et de nombreuses promesses, aucune telle servitude n'a été soumise à l'Office de consultation publique de Montréal.

910 Ma question est la suivante : est-ce que les promesses de la mairesse vont se concrétiser? Si oui, quand? Alors nous demandons à l'arrondissement de répondre à cette question, s'il vous plaît.

915 **M. BENOÎT MALLETTE :**

920 En fait, cette promesse-là s'est concrétisée pas via une servitude mais via l'article 89, donc le règlement qui fait l'objet de la consultation ce soir, où est-ce qu'est limité le gabarit de l'école, donc la capacité.

M. MARIO LANGLOIS :

925 Excusez. Vous n'étiez pas là, Monsieur Mallette, mais madame la mairesse m'a promis...

LE PRÉSIDENT :

930 Je m'excuse, Monsieur. Vous vous adressez...

M. MARIO LANGLOIS :

C'est une question...

935 **LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse. Vous vous adressez au président de la commission.

M. MARIO LANGLOIS :

940 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

945 On demande à monsieur Mallette de répondre à la question. Si la réponse ne vous apparaît pas adéquate, vous avez le droit de me poser une deuxième question. Mais on évite, s'il vous plaît, tout débordement en s'adressant directement aux personnes qui répondent aux questions.

950 **M. MARIO LANGLOIS :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

955 Monsieur Mallette, s'il vous plaît?

M. BENOÎT MALLETTE :

960 Donc voilà. L'article dans le règlement qui encadre la construction de l'école à cet endroit-là, il y a un maximum de gabarit qui peut être fait. Donc il y aura impossibilité d'agrandir l'école de quelque face, en fait, via ce règlement-là.

M. MARIO LANGLOIS :

965 Malgré le règlement, Monsieur Mallette – pardon, Monsieur le président, malgré – je ne sais pas si mon micro fonctionne encore?

LE PRÉSIDENT :

970 Oui.

M. MARIO LANGLOIS :

975 Donc malgré le règlement, madame la mairesse me promet toujours, à chaque fois, et bien que le règlement ait été déposé, une servitude de non-agrandissement et de non-empiètement. Et on ne la voit pas dans le projet. Donc ma question est encore ouverte et je souhaite avoir une réponse plus intelligente que celle-là parce que, Monsieur Mallette, vous n'étiez pas présent...

980 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais s'il vous plaît, on a demandé, Monsieur, aucun commentaire désobligeant. Je vous demande d'adresser vos questions mais les commentaires et votre comportement, je

985 pense qu'il n'est pas acceptable. Donc on est là pour écouter vos propos mais on n'est pas là pour insulter les personnes. Alors s'il vous plaît, vous vous adressez à moi et vous poursuivez votre question, s'il vous plaît.

M. MARIO LANGLOIS :

990 Monsieur le président, pour votre information, monsieur Mallette est absent depuis un an de l'arrondissement, il était en congé parental, je lui souhaite la bienvenue, et il n'est pas du tout au courant de ce qui s'est produit durant la dernière année. Donc il parle à travers son chapeau quand il...

995 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, s'il vous plaît. S'il vous plaît, est-ce que vous avez une autre question, Monsieur?

1000 **M. MARIO LANGLOIS :**

Oui, j'ai une autre question. Donc je comprends qu'il n'y aura pas de servitude de non-agrandissement de produit dans le cadre des dossiers de l'Office.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

On a compris que vous avez posé la question. Alors les propos sont enregistrés, la question sera posée à l'arrondissement.

1010 **M. MARIO LANGLOIS :**

Ma deuxième question : quelle est la nature juridique exacte de la transaction immobilière que Verdun a faite ou qu'elle se prépare à faire avec la commission scolaire

1015 concernant le terrain constitué du triangle? Peut-on obtenir une copie de toute convention
entre Verdun et la commission scolaire à cet égard?

LE PRÉSIDENT :

1020 Nous demandons à l'arrondissement de répondre à cette question, s'il vous plaît.

M. BENOÎT MALLETTE :

1025 Je vais demander à monsieur Cardin qui est en discussion dans ce dossier-là de
répondre.

M. JEAN CARDIN :

1030 C'est un acte de vente qui va être fait, donc une vente à la commission scolaire pour le
terrain en question.

M. MARIO LANGLOIS :

1035 Donc je comprends que c'est un acte de vente qui n'est pas fait, qui va être fait?

M. JEAN CARDIN :

1040 Présentement, on est en train de rédiger les termes de l'acte. Il n'est pas encore public.
Donc on est encore en négociation avec la commission scolaire pour ça.

M. MARIO LANGLOIS :

Et puis est-ce qu'on peut savoir si l'acte va être en version finale avant les auditions
devant l'Office de consultation publique? Est-ce que, Monsieur le président, on peut s'attendre

1045 à ce que la population soit éclairée sur le type de transaction et les modalités de la transaction?

LE PRÉSIDENT :

Alors nous retenons votre question.

1050

M. MARIO LANGLOIS :

Merci.

1055

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Alors nous demanderions à monsieur Bruno Courtemanche de venir au micro, s'il vous plaît.

1060

M. BRUNO COURTEMANCHE :

Bonsoir! Bonsoir à tous! Alors en lien avec ma question, moi je suis un parent. Mon fils en l'an 2000 était à la maternelle, j'étais dans le comité de parents, puis on nous a fait le même scénario d'arriver avec un scénario d'urgence, dans deux ans, les autobus, on va à Verdun puis tout ça. Alors je trouve ça déplorable que les parents malheureusement, je comprends l'urgence de répondre à leurs besoins et qu'ils ne soient pas plus exigeants envers l'arrondissement pour une contribution financière pour trouver un terrain adéquat, puis que ça ait été génial de la part de l'arrondissement de...

1065

1070

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1075

... de faire un scénario, les gens qui veulent protéger le parc contre l'école pour ensuite dévoiler qu'ils n'avaient pas l'intention de fournir un sou pour acheter un terrain.

LE PRÉSIDENT :

1080

Quelle serait votre question, Monsieur, s'il vous plaît?

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1085

Alors en lien avec ça, alors ma question va être pour vous, Monsieur Mallette, parce que malheureusement il n'y a personne des représentants des élus qui se sent responsable de fournir un terrain pour une école. Alors comme vous vous souvenez, je faisais partie du *focus group* à l'été 2011 qui était pour discuter d'une façon d'implémenter l'école dans le parc de façon la plus harmonieuse possible et puis il y a eu un énoncé des différents terrains qui étaient supposément pas disponibles pour construire une école.

1090

LE PRÉSIDENT :

Quelle est votre question, Monsieur, s'il vous plaît?

1095

M. BRUNO COURTEMANCHE :

Mais là, c'est parce qu'il faut que j'explique où est-ce qu'on en est. Alors il y a eu dans un des terrains qui a été présenté, on nous a dit qu'il y avait un terrain, le terrain des Maisons du lac. Le promoteur était prêt à vendre le terrain pendant que tout le monde s'inquiétait s'ils allaient perdre leur parc ou s'ils n'auraient pas l'école à temps. Alors le promoteur était prêt à vendre le terrain mais on nous a dit que le terrain n'était pas utilisable parce qu'il n'y avait pas assez grand pour faire tourner l'autobus. Ça, c'était la raison qui nous a été évoquée. Pourtant, à côté de ce terrain-là...

1100

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, s'il vous plaît, quelle est la question qui est derrière votre préambule?

1110 **M. BRUNO COURTEMANCHE :**

Bien ça a rapport avec le terrain.

LE PRÉSIDENT :

1115 Non, non, mais quelle est votre question?

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1120 Alors à côté de ce terrain, il a 225 000 pieds carrés qui appartient à la Ville, je pense que c'est assez grand pour faire tourner un autobus. Quand le maire Trudel, à sa dernière présence à l'hôtel de ville, il a dit : « J'ai 1 milliard \$ en investissement immobilier mais je blâme mes fonctionnaires pour m'avoir mal conseillé. C'est pour ça que le dossier de l'école n'est pas réglé. »

1125 Moi, j'aimerais savoir de la part de monsieur Mallette, c'est quoi le suivi sur ce terrain-là? Est-ce que c'est les fonctionnaires qui ont mal conseillé les élus? Puis qui leur ont dit : « Achetez pas ce terrain-là », qui est à vendre, qui serait parfait, qui a été décontaminé grâce à une subvention depuis. Les condos sont construits. Si vous voulez de quoi l'école aurait pu avoir l'air, allez les voir. C'est ma question.

1130

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre première question.

1135 **M. BENOÎT MALLETTE :**

1140 Donc le terrain des Maisons sur le lac, si je me rappelle bien, je ne me rappelle pas qu'on ait dit que c'était dû à un virage d'autobus parce qu'effectivement, on est propriétaire, il y a un *tournevrille* qui peut être fait là sans problème. Et même, il y a une cour d'école qui peut être faite à côté.

1145 Ce qu'on avait dit, c'est que le promoteur, il a déjà ses plans. Tous ses condos étaient prêts à vendre. Il avait même commencé les préventes et tout ça. Donc il y avait une valeur rattachée à ça. Eh oui, tout a un coût, tout a un prix dans la vie. Et cette valeur marchande là n'était pas disponible à ce moment-là vu qu'on avait le terrain du parc de la Fontaine qu'on considérait dans nos critères d'analyse supérieur à ce terrain-là en termes d'accessibilité, en termes de localisation, en termes de site, etc., etc., ce que j'ai mis dans ma présentation tout à l'heure.

1150 Donc c'est principalement pour ces raisons-là. L'école aurait peut-être rentrée d'une manière serrée. Ce qu'il y a là, il y a je ne me rappelle plus combien d'unités de maison mais de là à rentrer une école et son fonctionnement, c'est une autre – une école, ce n'est pas juste un bloc. Il y a un fonctionnement à l'intérieur. Vous avez vu tantôt l'architecte comment elle a présenté les quatre différentes composantes. Donc ce n'est pas tout d'avoir un terrain qui peut être linéaire. C'était pas simple. Donc je ne crois pas – je ne peux pas dire ce que monsieur Trudel a dit, je vous crois – mais je ne crois pas que les fonctionnaires aient induit en erreur le conseil dans sa prise de décision.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

1160

Est-ce que vous avez une deuxième question, Monsieur?

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1165 Oui. On y reviendra à ça. Alors j'aimerais ça – ça va être plutôt pour la commission
scolaire. Alors si, disons, il y avait des élections, puis il y avait des gens qui voyaient qu'avec
1 milliard \$ de revenus supplémentaires, il y avait assez d'argent pour mettre un peu d'argent
pour les terrains – c'est une volonté politique que je déplore – alors je sais que vous avez, ce
que je comprends, un pouvoir d'expropriation. Alors si vous receviez un coup de téléphone du
1170 nouveau ou de la nouvelle mairesse qui disait : « On a fait nos calculs, puis on est prêt à
mettre une couple de millions pour vous aider à acheter un terrain », est-ce que vous pourriez
nous expliquer comme s'il arrivait avec une couple de millions, puis un terrain, peut-être un
centre sportif, quelque chose, comment ça fonctionne? Vous avez un pouvoir d'expropriation,
si je comprends bien.

1175

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sylvain, si vous voulez répondre à cette question?

1180

M. YVES SYLVAIN :

Pour le pouvoir d'expropriation, j'aimerais bien valider. On m'a dit ça à la pause, mais
je vous dirais qu'il faut bien voir le contexte. Peut-être qu'il y a déjà eu des expropriations par
des commissions scolaires mais on remonte dans le temps passablement. Il faut voir que le
1185 gouvernement du Québec, librement élu par les citoyens, le gouvernement du Québec a pris
comme orientation depuis le début des années 90 que les terrains des écoles au Québec
devaient être offerts gratuitement aux commissions scolaires.

Parce que le gouvernement du Québec était aussi en manque d'argent, mais de deux,
1190 considérait qu'une école, c'est un outil de développement communautaire, c'est un outil de
développement économique puisqu'on amène 35 membres du personnel – on crée des
emplois ici. On n'amène pas juste, on amène une école, un équipement communautaire.

1195 Donc le gouvernement du Québec n'autorise aucune commission scolaire à mettre de l'argent dans les terrains. Ils doivent être offerts. Et ça fait treize ans que je suis directeur général dans les Laurentides, six ans et demi à Marguerite-Bourgeoys, et c'est comme ça. Donc arrêtez de rêver. Il n'y aura pas une cenne. Puis je ne sais pas si vous suivez l'actualité comme moi, moi, ça fait 15 M\$ de compressions récurrentes que je fais en trois ans dans ma commission scolaire, 300 M\$ les commissions scolaires au Québec.

1200 Ça fait que là, il faut rester sur la bonne planète. Il n'y a pas d'argent, ils ne feront pas le précédent. Ça fait treize ans que je suis DG et je les comprends de ne pas faire le précédent. Pourquoi à l'Île-des-Sœurs par rapport à Valleyfield, par rapport à la Pointe-de-l'Île, par rapport... C'est ça, la réalité. Donc il faut bien voir, moi, je ne suis pas au-dessus du
1205 gouvernement, je suis un serviteur de l'État au sens d'une commission scolaire. Donc il n'y en aura pas de millions, puis sur le fond, si vous voulez mon opinion, ils ne devraient pas en mettre non plus.

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1210 Alors si je comprends bien, si l'arrondissement fournissait l'argent, vous avez un pouvoir d'expropriation.

M. YVES SYLVAIN :

1215 Non, je ne me commets pas sur la projection...

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1220 Vous en avez pas? Vous n'avez pas le pouvoir?

M. YVES SYLVAIN :

1225 Je n'ai pas dit ça. Je vous ai dit qu'on m'a dit ça à la pause, peut-être que les gens ont
raison, je vous dis juste que s'il a été utilisé, c'est à une époque où si on remonte il y a quinze,
vingt ans, il faut bien voir que la valeur marchande des terrains à Montréal, la valeur
marchande des terrains, elle est très élevée. J'ai travaillé dans la région des Laurentides,
Saint-Jérôme, Lachute, Saint-Colomban qui a été la ville de 2001 à 2007 qui a eu le plus
1230 d'expansion au Canada, les maires me couraient après pour m'offrir un terrain d'école, puis ils
mettaient le 10 % de parc. À Montréal, ça n'a pas été planifié pour toutes sortes de raisons,
mais la valeur d'un terrain à Montréal, on parle de plusieurs millions. On région, on parle de
pinottes comparativement. Mais de toute façon, Québec ne met pas d'argent, ils doivent être
donnés. J'ai construit dix écoles dans mes commissions scolaires, tous les terrains ont été
1235 donnés et c'est la même chose à Montréal, et c'est la même chose pour Pointe-de-l'Île, CSDM,
et c'est la même chose pour les commissions scolaires anglophones.

M. BRUNO COURTEMANCHE :

1240 Alors le problème, c'est que l'arrondissement ne veut pas vous donner d'argent.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci.

1245 **M. YVES SYLVAIN :**

L'arrondissement a le droit à ses décisions. C'est l'argent des citoyens.

LE PRÉSIDENT :

1250 Excusez. Merci, Monsieur Courtemanche. Alors on demanderait à monsieur Jack
Kugelmass, s'il vous plaît, de venir présenter sa question. Bonsoir, Monsieur!

M. JACK KUGELMASS :

1255 Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir tout le monde! Merci d'être venu. Je salue en
passant monsieur Sylvain et les autres membres de la commission Gautrin avec qui j'ai
participé dans la recherche d'un site alternatif au parc de la Fontaine en 2011-2012. Et dans le
cadre de ce travail, on a découvert qu'il y avait un terrain, le lot Archambault, qui couvrait un
terrain de 180 000 pieds carrés, 18 000 mètres carrés, donc trois fois plus que le triangle où on
1260 pouvait facilement installer une école 4-24, donc une grande école, qui pouvait répondre aux
besoins des élèves pour les prochaines décennies. Et il était question que ce terrain-là était
contaminé.

 J'ai posé la même question à monsieur Mallette en 2011, j'espère qu'il va avoir une
1265 réponse en 2013. C'est-à-dire que sur ce terrain Archambault, tout le monde admet qu'il y a
des zones contaminées et des zones non contaminées avec méthane. Il y a des lectures que
j'ai trouvées dans le rapport d'Inspec-Sol de 89 – de 99, rapport de Sanexen en 2002 et
d'autres rapports en 2006 qui indiquaient qu'il y avait des forages où le taux de méthane était
de 0,3 %, 1 %, 0 % et dans le terrain à côté, les Maisons du lac, c'était 0 % et 0,1 %.

1270 Donc ma question pour monsieur Mallette, c'est la suivante. Monsieur Mallette, est-ce
que vous admettez qu'il y a une possibilité, voire une probabilité qu'il y ait une partie de ce
terrain de 30 000 pieds carrés dans le lot Archambault qui est non contaminé en méthane, dont
le seuil a moins que 5 %?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Mallette, s'il vous plaît?

1280 **M. BENOÎT MALLETTE :**

 Je vais demander – c'est plus une question d'ingénierie – donc monsieur Cardin va
pouvoir mieux répondre que moi.

M. JEAN CARDIN :

1285

Le terrain Archambault, on a fait des forages plus dans le centre récemment – on avait des données en périphérie du terrain – on a fait des forages dans le centre, trois forages, On en a fait aussi dans le parc voisin, donc entre les terrains de soccer et un à l'entrée. Présentement, les résultats qu'on a, qui sont préliminaires, donnent des pourcentages de biogaz assez élevés. On parle entre 50 et 80 %. Donc on va poursuivre une analyse du terrain mais à date, ce qu'on a, c'est des résultats qui ne sont pas très probants pour la construction d'une école.

1290

M. JACK KUGELMASS :

1295

Monsieur Cardin, vous n'avez pas vu le...

LE PRÉSIDENT :

1300

Excusez-moi?

M. JACK KUGELMASS :

1305

Excusez-moi, Monsieur Bergeron, je suis désolé. Monsieur Cardin n'a pas lu le même rapport que moi, parce que moi j'ai vu une lecture de 0,3 % et puis pour la localisation de ces trois forages-là, il y avait seulement un forage dans le centre et deux autres en périphérie dans le lot Archambault, plus deux autres forages qui étaient à l'extérieur du lot Archambault. Donc je déplore votre réponse. Je trouve que ce n'est pas exact.

1310

La deuxième question que j'ai, c'est par rapport au mandat que l'arrondissement aurait donné à la firme EXP pour faire ces forages-là. Est-ce que l'arrondissement pourrait déposer ce mandat-là? Parce que je me demande, est-ce qu'ils cherchaient une zone contaminée ou est-ce qu'ils cherchaient une zone non contaminée?

1315 **LE PRÉSIDENT :**

Alors la question porte sur est-ce que l'appel d'offres qui a été déposé, est-ce qu'il serait rendu public?

1320 **M. JEAN CARDIN :**

1325 Ce que je disais tout à l'heure, les forages qu'on a faits, c'est les forages EXP. Donc c'est EXP qui a été mandatée pour faire les forages. Les cinq forages, on a les résultats préliminaires. On est en train de faire d'autres analyses pour vérifier les taux de biogaz. Présentement, comme je vous disais, c'est entre 50 et 80 %. Le rapport est en rédaction présentement. On devrait l'avoir d'ici les prochaines semaines. Ce que Vous avez sur le site de l'Office, c'est le résultat d'EXP, donc les résultats des forages.

1330 **M. JACK KUGELMASS :**

Oui, mais ma question, c'est quelles étaient les instructions que vous avez données à EXP pour où chercher les forages?

1335 **M. JEAN CARDIN :**

Nous, on a été avec nos ingénieurs...

1340 **M. JACK KUGELMASS :**

Vous n'avez pas demandé de forer dans le Parc Central de New York; vous avez demandé de forer dans le lot Archambault. Pourquoi vous n'avez pas demandé une zone ciblée ou dans le centre vers le nord-est du lot Archambault où les rapports antérieurs ont démontré qu'il y avait une absence de biogaz.

1345 **M. JEAN CARDIN :**

On a des forages qui ont été faits très près des forages que vous me parlez, donc les forages d'origine. On a fait des forages un peu plus loin, donc un peu plus bas. Ces forages-là étaient trop bas, donc il y avait de l'eau qui s'est accumulée dans le puits de forage. On n'a pas pu sortir les résultats de biogaz. Par contre, les forages qui sont plus hauts sont très près des forages d'origine et on n'arrive pas au même résultat. Donc on a des résultats qui sont beaucoup plus élevés que ceux que vous me parlez, qui ont été faits de façon antérieure par les promoteurs de l'époque.

1355 **M. JACK KUGELMASS :**

Merci, Monsieur Bergeron. J'attends la réponse le 9 juillet. Merci.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je demanderais à madame Daniela Villatora de venir nous présenter ses questions. Bonsoir, Madame!

1365 **Mme DANIELA VILLATORA :**

Bonsoir! Bonsoir, les commissaires. J'ai une petite mise en contexte factuelle d'actualité qui vient de se produire aujourd'hui avec des déclarations de gens candidats à la mairie de Montréal qui sont pertinentes au dossier ici. Alors on a tous été ébranlés ce matin par la nouvelle de l'arrestation de Michael Applebaum et surtout par les répercussions possibles sur la Ville de Montréal. Québec exclut la tutelle mais parle d'un accompagnateur. D'autres personnes dont notamment Denis Coderre déclarent que pour les prochains mois, la Ville de Montréal ne fera que de la gestion du quotidien, donc aucun nouveau projet. Ça, c'est la situation à Montréal.

1375 À Verdun, il y a eu une déclaration choc de la conseillère d'arrondissement madame
Andrée Champoux, en mai dernier, disant qu'on a 50 irrégularités, notamment concernant
notamment l'émission de permis de construction à Verdun, chiffrés à plusieurs millions de
dollars. Les tours Symphonia Pointe-Sud plus de 25 étages et Evolo Pointe-Nord 30 étages ont
été construites sans permis et avec deux étages de trop dans le cas de la tour Symphonia.

1380 Toujours selon les déclarations de madame Champoux, le *whistleblower* employé de
Verdun a été renvoyé de l'arrondissement suite aux ordres de la mairesse Ginette Marotte.
Madame Champoux dit d'ailleurs avoir déposé une plainte à l'UPAC à cet effet. Les
irrégularités sont, toujours selon les dires de madame Champoux, sous enquête par le
1385 contrôleur de la Ville de Montréal. Nous savons par ailleurs que l'UPAC a effectué une
perquisition à Verdun et je sais de source sûre que plusieurs hauts fonctionnaires et ex-hauts
fonctionnaires de l'arrondissement ont été questionnés à plus d'une reprise par l'UPAC.

1390 Ma question est la suivante. Dans ce contexte, est-ce que ces faits et ces enquêtes
non terminées risquent d'avoir une répercussion quelconque sur le projet soumis comme ce
dernier constitue un nouveau projet?

LE PRÉSIDENT :

1395 Alors la commission a son caractère indépendant. La commission est mandatée, c'est-
à-dire l'Office de consultation publique a été mandaté par le conseil municipal de Montréal de
tenir cette consultation. Nous n'avons pas de rapport direct avec le conseil municipal. Les
commissaires qui sont ici présents entendent les citoyens, entendront aussi vos mémoires le
9 juillet. Par la suite, nous allons rendre notre rapport au conseil municipal. Les dates
1400 attendues sont la fin du mois d'août. À cette époque-là, c'est le conseil municipal qui sera en
place, qui prendra les décisions par rapport au projet, mais la situation dont vous nous faites
part n'influence pas du tout cette commission.

Mme DANIELA VILLATORA :

1405

D'accord. Merci. Ma deuxième question. Le 6 novembre 2012, le maire Claude Trudel a déclaré à propos de l'emplacement du projet d'école sur le lot du parc de la Fontaine cédé en 1975 et, par la suite, suite à ma question, a admis que son intervention visait aussi le lot cédé en 1988 que :

1410

« L'analyse des titres de propriété nous amène cependant à revoir l'emplacement initialement prévu pour l'implantation de cette école. En effet, une étude plus approfondie de ce site révèle certaines contraintes cadastrales illégales qui retarderaient et pourrait même mettre en péril la construction d'une école à cet endroit. »

1415

Or, vu que le projet – je pense que monsieur Cardin peut confirmer ça – le projet soumis dans le triangle déborde sur le lot cédé en 1988 – pas beaucoup mais il déborde quand même – j'aimerais que l'arrondissement dépose une copie de cette analyse, incluant l'avis juridique qui a motivé la déclaration de monsieur Claude Trudel parce que c'est tout à fait pertinent au projet soumis.

1420

LE PRÉSIDENT :

1425

Alors nous retenons votre question, c'est-à-dire à l'effet que – monsieur Mallette en a parlé tantôt – sur le fait qu'il y avait une problématique pour lever disons l'interdiction de construire autre chose qu'un parc et des équipements sportifs sur le terrain. Ça prenait l'approbation du propriétaire vendeur et des résidents du secteur avoisinant. Nous avons posé la question à l'arrondissement, à savoir si cette démarche-là avait été faite aussi pour le terrain du triangle, de telle sorte que la commission soit informée effectivement si ces clauses-là affectent le triangle sur lequel on propose aujourd'hui l'école. Donc on attend aussi ce document.

1430

Mme DANIELA VILLATORA :

1435 D'accord. Parce que ce sont deux avis. Celui qui a motivé la déclaration du
6 novembre, elle était trop précise pour ne pas être basée sur un avis juridique. Il doit
nécessairement y avoir eu un avis juridique.

LE PRÉSIDENT :

1440 Nous retenons votre question.

Mme DANIELA VILLATORA :

1445 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1450 Merci, Madame. Alors j'appellerais maintenant monsieur Peter Janssen à venir nous
poser sa question.

M. PETER JANSSEN :

Bonsoir!

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur!

M. PETER JANSSEN :

1460 Comment prévoyez-vous gérer la nuisance pendant le chantier de construction de
l'école dans le triangle sans affecter le reste du parc de la Fontaine? Première question.

LE PRÉSIDENT :

1465 Je ne sais pas si c'est la commission scolaire qui est le promoteur qui devrait nous répondre à cette question?

M. YVES SYLVAIN :

1470 Je vous dirais, écoutez, on ne peut pas dire qu'un chantier a aucune nuisance. Il ne faut pas non plus imaginer cela. Sauf que je vous dirais que Marguerite-Bourgeoys, nous sommes en hypercroissance, nous avons réalisé depuis trois ans des agrandissements d'école en contexte clientèle avec des enfants de maternelle et de primaire. Nous avons une bonne expertise pour sécuriser nos chantiers, pour isoler complètement le chantier, même si ça nous
1475 coûte des frais supplémentaires. Donc on a eu plusieurs établissements où tout était pendant le chantier complètement fermé, d'autant plus en contexte clientèle.

Ça fait que c'est sûr que dans notre appel d'offres et dans nos modalités avec les entrepreneurs – et mon directeur de matériel est ici sur place aussi qui entend les
1480 préoccupations – mais je vous dirais évidemment qu'on va faire tout ce qui est en notre possible pour diminuer les nuisances. Mais évidemment, il va y avoir des livraisons de matériaux, il va y avoir des camions livrant du ciment à un moment donné, il va y avoir un certain achalandage, mais je vous dirais quand même, le site est près des deux boulevards que vous connaissez mais il est quand même un peu à l'écart du parc de la Fontaine, non
1485 aménagé et très peu utilisé, de ce que j'en ai compris, historiquement. Donc on va travailler à bien faire les choses avec sécurité. On a des obligations de santé et sécurité avec la CSST, il y a des normes de chantier, etc., puis personne ne peut circuler sur un chantier sans autorisation et tout, etc.

1490 Donc je vous dirais qu'on a relevé le défi d'en faire avec un contexte clientèle tellement on a de la croissance, donc je vous dirais qu'il y a certains désagréments, évidemment, je ne contererai pas là-dessus d'histoire, mais je pense que nous avons l'expérience. Et je vous dirais que ça soit l'entrepreneur en construction, que ce soit par rapport à la CSST, que ce soit par

1495 rapport aux normes, par rapport aux firmes d'architectes, de génie qui vont être chargés de projet du dossier, tout le monde a des obligations et des imputabilités à respecter.

M. PETER JANSSEN :

Et le parc donc restera vierge pour ainsi dire.

1500

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la question qui a été posée, c'est est-ce que la quiétude du parc sera maintenue pendant la construction.

1505

M. YVES SYLVAIN :

1510 Bien, si on parle de ce que – bien, comparativement, je dirais qu'avant, le premier projet était beaucoup plus intrusif. C'était sur le stationnement tout près des terrains de tennis, la piscine, etc. Donc c'est sûr que là, on est un peu, vraiment un peu plus à l'écart. Donc je vous dirais qu'au niveau du parc, en tout cas ce qui est prévu et les échanges que j'ai eus avec l'arrondissement, c'est qu'évidemment, les activités du parc vont se maintenir. Il faudra une certaine vigilance, nous, de notre part, mais c'est sûr qu'en même temps, je vous dirais que c'est beaucoup plus simple pour nous de construire sur un site quand il n'y a pas d'enfants que
1515 ce qu'on a fait – ça doit en faire dix qu'on fait en contexte clientèle de juin à l'autre juin parce qu'on est en urgence d'agrandissement d'école et on s'en est très, très bien sorti, ce qui était une nouvelle réalité.

1520

M. PETER JANSSEN :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1525 Je vous remercie.

M. PETER JANSSEN :

1530 Une deuxième petite question. Quelles sont les mesures d'atténuation qui seront imposées aux entreprises en construction pour réduire l'impact de sa nuisance auprès du voisinage immédiat?

M. YVES SYLVAIN :

1535 Peut-être que je passerais à madame Laberge, je pense, ils ont une grande expérience, le volet, la firme dont madame Laberge parlait a fait plusieurs projets au Québec.

Mme MARYSE LABERGE :

1540 Oui. En fait, il y a plusieurs façons d'intégrer des protections au niveau du chantier. Dans les documents d'appel d'offres, dans les documents contractuels de l'entrepreneur et dans les plans et devis, donc on peut mettre des clauses par rapport notamment – ce qu'on fait beaucoup dans les projets LEED qui sont des projets de développement durable – les camions doivent passer par une espèce de bassin de nettoyage avant de ressortir dans les rues. Donc
1545 on fait des espèces de lits de gravier avec des drains, puis ils nettoient les camions. Comme ça, les camions, quand ils sortent, ils ne vont pas salir toutes les rues avoisinantes.

1550 Aussi, il y a des mesures de protection pour les tas de terre, par exemple, pour pas que ça s'envole au vent. Donc ils mettent des membranes géotextiles par-dessus avec des blocs de béton pour retenir le gravier ou la terre qui va être utilisée dans le chantier. Il y a des protections sur les matériaux aussi pour pas que les intempéries – mais ça, c'est plus par rapport à la construction d'école. Donc il y a beaucoup de mesures comme ça qu'on est habitué d'intégrer dans les documents qui font que la nuisance est réduite.

M. PETER JANSSEN :

1555

D'accord. Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1560

Alors j'appellerais maintenant madame Odette Mercier, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Mercier!

Mme ODETTE MERCIER :

1565

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur Bergeron, les commissaires, les intervenants, Mesdames et Messieurs! Je vais parler encore de caractérisation. Selon nos informations, dès que l'on creuse pour construire quoi que ce soit sur un nouveau terrain, le ministère du Développement durable, de l'Environnement exige que l'on caractérise le terrain, n'est-ce pas? Est-ce bien le cas? Et si oui, pouvons-nous obtenir une copie du rapport de caractérisation? En fait, je veux savoir, est-ce que vous allez caractériser le terrain du triangle – toujours le triangle – est-ce que vous allez le caractériser? Et combien de temps, quel sera le délai? Je ne sais pas qui peut répondre à cette question.

1570

LE PRÉSIDENT :

1575

Monsieur Sylvain, s'il vous plaît?

M. YVES SYLVAIN :

1580

Bien, je vous dirais que tout terrain d'école, je comprends, oui, on caractérise le sol, on fait toujours une évaluation, puis des fois, ça dépend du contexte. Des fois, c'est l'arrondissement ou la Ville qui le fait; des fois, c'est nous qui mandatons. Je vous dirais que oui, ça va avoir lieu. Cependant, en même temps, on ne veut pas présumer des décisions à venir et ça fait partie des discussions avec l'arrondissement mais ce n'est pas quelque chose

1585 qui est très long à faire. C'est un travail de deux semaines environ, plus le rapport. Ce n'est pas tellement long à faire le carottage.

LE PRÉSIDENT :

1590 Mais on comprend que cette caractérisation n'est pas faite à cette étape-ci?

M. YVES SYLVAIN :

1595 Je ne crois pas, moi, que l'arrondissement – je sais que l'arrondissement connaissent beaucoup la teneur du terrain mais je ne pense pas que la caractérisation formelle... Mon collègue peut peut-être répondre?

M. JEAN CARDIN :

1600 On a des forages qui ont été faits dans le secteur mais sur le terrain même je n'ai pas de données présentement.

Mme ODETTE MERCIER :

1605 Mais ça ne faisait pas partie de la planification? C'est-à-dire, oui, ça fait partie de la planification mais vous avez établi un délai sans tenir compte d'une étude de caractérisation et peut-être effectivement qu'il peut y avoir un délai...

M. BENOÎT MALLETTE :

1610 C'est-à-dire qu'en analyse environnementale, il y a trois niveaux d'étude qui nous permettent d'aller de plus en plus en profondeur, dépendamment de ce qu'on découvre. Le premier niveau d'étude est une liste historique, ce qui est souvent fait dans le cadre d'une résidence où ce qu'on regarde historiquement les plans d'assurance, historiquement ce qu'il y a eu sur ce terrain-là. Est-ce qu'il y a eu une occupation? Est-ce qu'il y a eu un garage? Est-ce

1615

1620 qu'il y a eu quelque chose. Et ce qui ressort de cette étude historique là va amener par la suite, oui ou non, aller vers la deuxième étape que sont les forages sur la qualité des sols. Et par la suite, si on a une qualité des sols que je vais appeler douteuse, mettons, qui est un peu contaminée, va nous amener vers une troisième étape qui est maintenant l'étude des eaux souterraines et des biogaz.

1625 On s'entend que ce coin-là, c'est l'île originale. Il n'y a jamais eu de construction à l'exception d'une route à cet endroit-là. Donc les dernières occupations qu'il y a eu là, c'est l'agriculture, des serres, tout ça. Donc on n'a pas de présomption ou vraiment de grosses inquiétudes relativement à la qualité des sols à cet endroit-là.

1630 Ce qui risque probablement d'être fait, la commission scolaire va évidemment faire un forage d'un autre type qui est géotechnique maintenant, qui est à savoir quelle est la capacité portante du sol pour pouvoir construire le type de fondation adéquat et dans le cadre de ces analyses-là, souvent il va y avoir également profiter de cette carotte-là pour faire une autre granulométrie, à savoir quelle est la qualité du sol. Mais je vous dirais à la base, sur une simple base historique, on n'est pas trop inquiet sur ce terrain-là.

1635 **Mme ODETTE MERCIER :**

Vous parlez de deux semaines, si tout va bien?

LE PRÉSIDENT :

1640 Ce qu'on comprend, c'est que ces commandes-là ne sont pas faites à l'heure actuelle, tant de la part de l'arrondissement que de la commission scolaire. Donc on ne peut pas présumer que nous aurons le résultat de ces études-là dans les deux prochaines semaines. À partir de quel moment vous allez réaliser ces études?

1645 **M. YVES SYLVAIN :**

Monsieur Poundja, si vous permettez, mon directeur du matériel, de préciser, Monsieur le président.

1650 **Mme ODETTE MERCIER :**

Bien là, j'ai pas posé...

1655 **M. AYAZ POUNDJA :**

La façon que ça fonctionne, c'est à partir du moment où est-ce qu'on devient propriétaire, Monsieur le président, ce qu'on va faire, c'est une caractérisation phase 1 qui va nous définir qu'est-ce qu'il y a au niveau du sol et ensuite, on va aller plus loin pour voir au niveau de la portée du sol, pour voir où est la profondeur du roc, ce qui va nous permettre d'aller plus loin au niveau de la construction vraie.

1660

LE PRÉSIDENT :

Et vous estimez devenir propriétaire à partir de quel moment?

1665

M. AYAZ POUNDJA :

Ça va dépendre de toute la procédure qu'on a présentement.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Donc pas avant l'automne?

M. YVES SYLVAIN :

1675

Idéalement, je vous dirais – en tout cas, idéalement, Monsieur le président, si on veut – mais ça, je ne contrôle pas l'échéancier – si on veut pouvoir ouvrir cette école-là pour 14-15, sinon on va transférer à peu près une dizaine de groupes, y compris réguliers, à Verdun, c'est finalement septembre à peu près l'ultime.

1680

LE PRÉSIDENT :

Donc vous allez réaliser ces études-là en septembre seulement?

1685

M. YVES SYLVAIN :

Oui. Bien je vous dirais un peu avec ce que disait monsieur Mallette, on vient de prendre un terrain aussi avec un autre arrondissement. Je vous dirais que quand il n'y a pas d'indication d'inquiétude, comme c'est lié à l'original, on sait qu'il y a une partie de l'île qui a été en remblai, etc., comme le parc Archambault de fait, que c'est l'île originale, qu'il n'y a jamais eu d'autre construction, donc il n'y a pas de présomption préoccupante.

1690

1695

Je vais quand même, avec la question de madame qui est fort intéressante, je vais quand même regarder avec mes collègues de l'arrondissement puis chez nous si on ne pouvait pas quand même à tous égards avec le dossier qu'on a procéder plus rapidement. Parce que ce n'est pas quelque chose – quand je dis deux semaines, on peut donner le mandat. On peut donner un mandat de gré à gré parce que ce n'est pas des sommes si énormes que ça pour faire ce travail-là et peut-être essayer de voir. Sûrement pas pour le 9 juillet mais peut-être pour fin août, d'avoir les informations pertinentes. Mais comme je vous dirais autant pour Marguerite-Bourgeoys que pour l'arrondissement, ce n'est pas un terrain qui nous inquiète. C'est l'île originale. Ou originelle, plutôt.

1700

LE PRÉSIDENT :

1705 Je vous remercie. Oui, Madame?

Mme ODETTE MERCIER :

1710 Deuxième question. J'imagine que ça va s'adresser à monsieur Sylvain. J'avais déjà posé cette question à la mairesse Marotte, à madame la mairesse – excusez, madame le maire Marotte.

M. YVES SYLVAIN :

1715 Madame la mairesse, madame Marotte, ça va être correct.

LE PRÉSIDENT :

1720 Pardon, Madame?

M. YVES SYLVAIN :

Excusez-moi.

1725 **Mme ODETTE MERCIER :**

1730 C'est bien compliqué. Quels sont les vrais besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys? Et j'avais posé cette question et j'avais reçu un accueil favorable – j'ai pas terminé – a-t-elle vraiment besoin d'une école 3-18 pour combler les besoins, je parle à moyen terme. Et quand je parle de moyen terme, pour moi, c'est entre 3 et 6 ans, ou est-ce qu'une 2-12 – elle avait trouvé ça intéressant. D'ailleurs, elle m'avait dit : « Mon Dieu, vous êtes une divine. Je vais vérifier avec la commission scolaire. » – suffirait à combler ce besoin, toujours à moyen terme, c'est-à-dire entre 3 et 6 ans?

M. YVES SYLVAIN :

1735

Si monsieur le président le permet, je vais demander à madame Hotte et je pourrai compléter de répondre.

LE PRÉSIDENT :

1740

S'il vous plaît.

M. YVES SYLVAIN :

1745

Elle est la spécialiste du domaine chez nous.

Mme GENEVIÈVE HOTTE :

1750

On a regardé nous aussi cette possibilité-là et on a vraiment besoin de 21 classes additionnelles. Et dans nos prévisions d'ici 2017-2018, avec la nouvelle école de 21 classes, il nous resterait seulement trois locaux disponibles. Donc on est dans une perspective jusqu'en 2020-2021 où on serait confortable avec l'école actuelle plus une nouvelle école 3-18.

LE PRÉSIDENT :

1755

Donc on estime qu'à cet horizon, vous aurez besoin d'une troisième école.

M. YVES SYLVAIN :

1760

À partir de 2021, tout probablement mais selon les prévisions qui sont toujours là. Parce que là, on va loin. Ces enfants-là ne sont pas nécessairement nés, puis ça dépend des boums immobiliers. Mais on sait que l'arrondissement vise de 18 000 à 25 000 de population maximum. Donc disons qu'on peut se rendre – quand madame posait la question – avec la 3-18, on peut se rendre à peu près jusqu'à – sous toutes réserves, c'est des prévisions – mais

1765 jusqu'à l'année scolaire 2020-2021. Mais pour avoir une troisième école pour 2020-21, il faut se dire qu'il faut l'avoir en 2019. Ça prend un an et demi faire le chantier et tout.

LE PRÉSIDENT :

1770 Donc 2019, c'est dans un horizon six ans.

M. YVES SYLVAIN :

Six ans.

1775

LE PRÉSIDENT :

C'est relativement court.

1780 **Mme ODETTE MERCIER :**

Oui, je comprends.

M. YVES SYLVAIN :

1785

Donc il y a un enjeu de troisième école et l'arrondissement le sait aussi. Mais disons qu'il y a une urgence. Il y a une urgence actuellement d'agir et au moins pour cette deuxième école-là. Et dans ce sens-là, la 3-18 est tout à fait pertinente et reconnue par Québec depuis deux ans.

1790

LE PRÉSIDENT :

Puis là, on parle d'école primaire. Est-ce que les besoins à ce moment-là ne s'additionneront pas pour un autre niveau de formation, donc une école secondaire?

1795

M. YVES SYLVAIN :

1800 Au niveau du secondaire – il y a des gens à la pause qui m’ont posé la question – au niveau du secondaire, la gestion du ministère, du gouvernement du Québec, est un peu différente dans le sens que c’est sûr qu’au niveau du primaire, la logique du primaire, puis sans rien de péjoratif, c’est d’avoir une école de quartier ce qu’on dit. Puis au primaire, vous savez, les enfants sont transportés, en maternelle à partir de .8 kilomètre de leur domicile comme point d’arrêt; au primaire, de 1.6 kilomètre; au secondaire, de 2.4.

1805 Mais au secondaire, parfois Québec va aller plus loin qu’une logique mettons territoriale de seulement l’Île-des-Sœurs. Je vous dirais que c’est sûr que si on prend l’école secondaire Monseigneur Richard qui est à Verdun, elle n’est pas à pleine capacité. Est-ce qu’on réussira? Peut-être. Parce qu’en arrivant avec une deuxième école primaire, potentiellement une troisième – parce que comme je disais dans ma présentation, le ministère
1810 a toujours reconnu jusqu’à maintenant, ce qui est quand même intéressant, que l’Île-des-Sœurs est un peu un territoire enclavé puis devait avoir ces services. Donc est-ce qu’on pourrait justifier une secondaire ou etc.?

1815 Je vous dirais que nous, Marguerite-Bourgeoys, puis je ne parle pas juste en mon nom, je connais l’orientation de la présidente de la commission scolaire, nous, Marguerite-Bourgeoys, on aimerait bien à tout le moins éventuellement, si on avait une autre école primaire, avec un terrain plus grand dans le futur, offrir au moins un premier cycle secondaire sur l’Île-des-Sœurs. Au moins le 1 et 2 en continuité avec l’école primaire. Et je pense que ça aiderait bien la population.

1820

Mme ODETTE MERCIER :

D'accord.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Je demanderais à monsieur Alain Bossé, s'il vous plaît, de venir nous présenter sa question. Bonsoir, Monsieur Bossé!

1830 **M. ALAIN BOSSÉ :**

1835 Bonsoir à vous tous! Je suis heureux d'être ici. Alors j'ai deux questions à vous poser. La première concernant les cadastres. Puisque le triangle est constitué de parties de lot et non pas d'un lot entier, n'est-il pas exact de prétendre que le projet nécessitera une opération cadastrale afin de créer un nouveau lot? On se rappelle que tous ces lots-là étaient séparés par des rues et c'était organisé très différemment. Si oui, quels sont les délais pour procéder à une telle opération cadastrale? Première sous-question : est-elle déjà commencée? Depuis quand? Est-ce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a l'intention de commencer la construction de l'école avant qu'une telle opération cadastrale soit terminée? Où en êtes-vous avec ça?

1840

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mallette, s'il vous plaît?

1845

M. BENOÎT MALLETTE :

1850 Oui, je vais répondre en partie, monsieur Cardin va compléter. Un délai d'opération cadastrale, on est tributaire du ministère des Ressources naturelles, c'est eux qui donnent les numéros de lot. Grosso modo, une fois que c'est déposé, on parle à peu près, d'à peu près trois à quatre mois. On est dans ces eaux-là d'habitude. Maintenant, au niveau si c'est débuté, où on en est, monsieur Cardin va pouvoir mieux répondre que moi.

M. JEAN CARDIN :

1855

On a débuté le processus avec le lot identifié sur le plan – pas celui-là, excusez-moi – on n'a pas le plan, mais on a commencé l'opération cadastrale. Donc il y a des arpenteurs qui ont fait la description du terrain. Il y a des notaires aussi qui sont dans le dossier pour préparer les documents requis. Donc c'est débuté depuis environ deux mois.

1860

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que l'émission du permis de construction peut être faite avant que l'opération cadastrale ne soit complétée?

1865

M. JEAN CARDIN :

Il faut avant que la commission scolaire soit propriétaire du lot. Donc ça, ce n'est pas encore réglé.

1870

LE PRÉSIDENT :

La demande de permis portera sur un projet de subdivision cadastrale. Est-ce que le permis peut être émis avant que l'opération cadastrale ne soit complétée? Si je comprends bien votre question, Monsieur.

1875

M. ALAIN BOSSÉ :

C'est exactement ma question. Est-ce que vous pouvez donner un permis si les cadastres ne sont pas en règle?

1880

M. BENOÎT MALLETTE :

1885 Une règle exceptionnelle, on peut donner, si la demande auprès de l'arpenteur, dans le fond, est rentrée chez nous, on a la demande de permis de lotissement, et ensuite de ça, c'est envoyé à Québec, c'est un peu une formalité, si on veut, envoyer ça à Québec, on peut émettre un permis de...

M. ALAIN BOSSÉ :

1890 Moi, j'ai déjà construit une maison à l'Île-des-Sœurs et on ne pouvait pas construire tant que tout ça n'était pas en règle. Alors je suis surpris qu'on puisse mettre le bulldozer pour faire ça. Mais on a eu votre réponse.

LE PRÉSIDENT :

1895 Merci, Monsieur. Est-ce que vous avez une autre question?

M. ALAIN BOSSÉ :

1900 Oui, j'ai une autre petite question. Il existe un *PowerPoint* de la Ville de Verdun concernant les sites alternatifs. On peut lire à la diapositive concernant le parc Archambault qu'une compensation environnementale est exigée par le Ministère du Développement durable et des Parcs. Environnement et Parcs. Et entre parenthèses, on demande une plantation massive d'arbres et d'arbustes. Est-ce que cette obligation de compensation environnementale qu'on a pour le lot Archambault dépend du développement du lot Archambault ou existe-t-elle indépendamment du fait que ce lot soit développé ou pas? Est-ce que cette norme-là, elle existe? Parce que c'est écrit textuellement dans une de vos diapositives qu'il y a une norme qu'on doit respecter. Et est-ce que c'est probablement une norme qu'on doit transposer peut-être pour le projet qui est ici? C'est la question que je pose.

1905

1910

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Mallette, s'il vous plaît?

1915

M. BENOÎT MALLETTE :

Oui. En fait, cette condition-là, c'est lorsque – ce terrain-là était voué au développement, appartenait à Westcliff et Allard et Ménard dont construction Pointe-Sud, donc ceux qui ont fait le développement sur la pointe sud de l'Île-des-Sœurs, étaient également propriétaires de ce terrain-là et était voué au développement d'une série de maisons unifamiliales, un peu comme Proment en construit avec les Maisons sur le lac.

1920

Lorsqu'on s'est fait céder gratuitement ce terrain-là pour des fins de parc – je reviens un petit peu en arrière avant d'aborder ça – le ministère, lorsqu'on a transféré ce développement-là a exigé des compensations environnementales, autant pour les tours de Symphonia le long du golfe, dans le parc également Maynard-Ferguson, on a une bande de développement, une bande de plantation importante qui doit être faite. Donc on l'a fait dans Maynard-Ferguson et dans ce parc-là.

1925

1930

Donc ce n'est pas lié à un développement, c'est vraiment lié au terrain. Donc via le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable et tout ça, on doit avoir cette bande-là qui est même identifiée, qui est le long dans la partie basse du terrain près du parc Archambault, qui est en continuité finalement du boisé de l'Île-des-Sœurs. Donc ce n'est pas de le faire près du boulevard de la Forêt ou tout ça, c'est que cette bande-là est même localisée sur les plans.

1935

M. ALAIN BOSSÉ :

Donc il n'y a pas de norme concernant ça ? Ma question, c'est qu'il n'y a pas de norme.

1940

M. BENOÎT MALLETTE :

1945 Oui, oui, il y a une norme. Il y a une épaisseur de plantation, le type de végétaux et tout ça est inscrit dans le certificat d'autorisation.

M. ALAIN BOSSÉ :

1950 Est-ce qu'on pourrait retrouver de telles normes dans le cas du triangle dont il est question ce soir?

M. BENOÎT MALLETTE :

1955 Non parce que – bien, ce n'est pas attaché à un certificat d'autorisation. C'est le ministère qui est venu nous imposer dans le fond d'avoir ces conditions-là. Ce n'est pas une norme réglementaire dans notre zonage ou dans nos règlements municipaux. C'est une imposition provinciale d'un document qui a été demandé et qui nous est imposé.

M. ALAIN BOSSÉ :

1960 Pour ce lot-là en particulier, le lot Archambault, et donc on parle de deux choses différentes quand on parle du lot Archambault et du triangle.

M. BENOÎT MALLETTE :

1965 Tout à fait.

M. ALAIN BOSSÉ :

1970 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1975 Juste en complément d'information, c'est-à-dire pour qu'on comprenne bien. C'est-à-dire que la compensation environnementale vient-elle du fait qu'il y avait des milieux naturels à protéger, ce qui ne serait pas le cas du terrain du triangle?

M. BENOÎT MALLETTE :

1980 Oui, c'est un peu – oui, effectivement, c'est attaché...

LE PRÉSIDENT :

1985 Donc le terrain Archambault ou son environnement avait des milieux naturels que le ministère de l'Environnement souhaitait protéger.

M. BENOÎT MALLETTE :

1990 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1995 Pour permettre une partie en développement, le ministère a demandé une compensation par l'aménagement particulier de végétaux, ce qui ne serait pas nécessairement le cas du triangle ici puisqu'il n'y aurait pas à cet emplacement-là des milieux naturels à protéger. Donc c'est ce que je comprends?

M. ALAIN BOSSÉ :

2000 Ça répond.

M. BENOÎT MALLETTE :

2005 Oui. En fait, c'est que Symphonia, où est-ce qu'il y a les tours en construction
actuellement, il avait été identifié qu'il y avait un petit milieu humide à cet endroit-là qui est en
fait une dépression, puis aux yeux du ministère, un milieu humide. Donc pour la disparition de
ce milieu-là, a imposé des compensations au parc Maynard-Ferguson et dans ce terrain-là qui
était à l'époque, pas attaché à la Ville parce qu'il était pour fins de développement. Mais nous,
2010 quand on l'a acheté, on l'a acheté avec les contraintes qui sont – on peut même le voir comme
une potentialité dans les faits maintenant...

M. ALAIN BOSSÉ :

2015 On aimerait bien ça.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

2020 **M. ALAIN BOSSÉ :**

C'est intéressant. Merci. Bonne fin de soirée!

LE PRÉSIDENT :

2025 Merci. Alors j'appellerais monsieur Philippe Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur
Tremblay!

M. PHILIPPE TREMBLAY :

2030 Bonsoir, Monsieur le président! Alors dans l'étude de CIMA + on utilise un chiffre, un
taux, une part d'écoliers qui voyageront par automobile comme étant 17 %. Et ça, on le prend

2035 de l'expérience de l'école Elgar. On s'en sert donc pour calculer le nombre de cases de stationnement requis dans les deux débarcadères sur le boulevard Île-des-Sœurs, sur le boulevard René-Lévesque. Étant donné que le boulevard Île-des-Sœurs est une collectrice, est en plein dans le trajet que plusieurs personnes utilisent pour aller au travail et l'école Elgar est probablement, représente beaucoup plus un détour, on peut imaginer que le 17 % est peut-être sous-estimé, d'une part.

2040 Et qu'est-ce qui arriverait donc si ce n'était pas – parce qu'on utilise 17 % dans les zones 2 à 5 pour calculer le nombre de personnes qui utiliseraient l'automobile, l'écolier qui arriverait par automobile, alors si ce n'était pas 17 %, c'était 20 % ou encore s'il y a une journée où vraiment la météo est pourrie puis les parents décident : « On va reconduire nos enfants en auto », qu'est-ce qui arrive que les débarcadères sont pleins? Quel impact ça a sur
2045 la circulation, sur la collectrice la plus achalandée de l'île et sur la sécurité des élèves?

LE PRÉSIDENT :

2050 Est-ce que l'arrondissement peut répondre ou si vous avez le représentant de CIMA? Donc la question est de savoir si ces scénarios, disons plus importants de l'utilisation de l'automobile, ont été examinés dans l'étude de CIMA?

M. JEAN CARDIN :

2055 Je vais répondre ou elle peut compléter, madame... Ce que l'on peut faire, c'est s'il n'y a pas de place dans les débarcadères, il y a des espaces toujours sur les rues voisines. Donc on parle de la rue Berlioz, Place de la Fontaine, les gens peuvent aller par ce côté-là. Donc c'est sûr que dans les voies de circulation du boulevard Île-des-Sœurs puis boulevard René-Lévesque, il n'y aura pas d'arrêt permis. Les gens, il va falloir qu'ils contournent la zone de
2060 débarcadère, la zone d'école puis aller reconduire leur enfant par l'arrière, donc par le parc de la Fontaine. Donc c'est la solution que j'y vois.

Mme GENEVIÈVE HOTTE :

2065 Peut-être préciser que dans l'étude initiale, il y avait seulement deux zones ou même
une zone où le déplacement en auto était considéré à 17 % puis 50 % de l'autre côté du
boulevard Île-des-Sœurs. Sachant justement que l'école devient plus accessible par des axes
collecteurs, on a élargi le 17 % à l'ensemble des secteurs. Donc on est déjà plus critiques. En
fait, avant, on estimait à peu près 60 déplacements/heure, les déplacements reliés à aller
2070 reconduire les élèves à l'école, on l'a monté donc à 100, parce qu'on tient compte déjà
effectivement qu'on est sur des axes par lesquels les gens vont peut-être être plus tentés de
passer. Donc on a déjà augmenté un peu nos prévisions par rapport à ça.

Et effectivement si ponctuellement les débarcadères seraient pleins, bien on peut
2075 utiliser les rues locales. Mais la pointe simultanée, ce qu'on a fait un peu, c'est justement
l'hypothèse de tantôt. Nos 100 véhicules/heure, on les amène en une demi-heure à cinq
minutes d'attente en moyenne par véhicule, ça nous donne une pointe instantanée de dix-sept
places. C'est comme ça qu'on arrive aux normes de débarcadère. Mais effectivement, les
parents pourraient aller sur les rues locales à l'arrière, un petit peu comme c'était prévu dans le
2080 site initial si jamais la pointe maximale était supérieure à ce qu'on s'attend.

M. PHILIPPE TREMBLAY :

Le triangle en question est bordé par trois pistes cyclables et jouxte un carrefour
2085 giratoire avec deux passages piétonniers cyclables. Puis déjà, c'est une situation assez
complexe, puis on a au-delà de 1 500 véhicules par heure qui passent là. Puis là, on implante
une école. Alors imaginez, vous êtes sur le boulevard Île-des-Sœurs, vous conduisez, vous
voulez quitter l'île, vous avez un marquage au sol – on a proposé un marquage au sol pour
avertir qu'il va y avoir, je pense, il va y avoir un débarcadère sur le boulevard René-Lévesque –
2090 il va y avoir l'entrée du débarcadère sur le boulevard Île-des-Sœurs, la sortie du débarcadère
sur le boulevard Île-des-Sœurs, les piétons qui traversent, les cyclistes, les voitures qui
viennent de la pointe nord, la présence d'un brigadier que vous recommandez O.K. Et les
piétons, ça ne sera pas juste des adultes, des cyclistes, ça va être des jeunes enfants. O.K.

2095 Ma question est pour la commission scolaire : est-ce que vous considérez que c'est une situation sécuritaire pour des jeunes enfants que de les placer dans un environnement pareil?

LE PRÉSIDENT :

2100 Monsieur Sylvain, s'il vous plaît?

M. YVES SYLVAIN :

2105 Il faut aussi, avec les explications de mes collègues, il faut quand même saisir – puis peut-être qu'on pourra l'apporter aussi lors des mémoires, etc. – mais il faut quand même saisir que ce n'est pas... Bon, de un, cette école, comme elle est située, un des avantages qu'elle a – bien, évidemment, il y a des choix que les parents font quand même puis qu'on respecte – mais cette école-là va être à peu près à 100 % une école de marcheurs ou de vélos. C'est la réalité, parce que...

2110

M. PHILIPPE TREMBLAY :

Monsieur le président, l'étude de CIMA – cite 20 % par automobile.

2115

M. YVES SYLVAIN :

Non, non. C'est parce que je m'en viens. Est-ce que je peux poursuivre?

LE PRÉSIDENT :

2120

S'il vous plaît.

M. YVES SYLVAIN :

2125 Parce que quand je dis ça, moi, il ne faut pas mélanger les chiffres, on peut faire dire
n'importe quoi aux chiffres à un moment donné. O.K., on transporte les élèves au primaire à
partir qu'ils sont à 1.6 kilomètre ou moins de l'école. Dans les bassins que vous avez vus du...
de tout ce que monsieur Cardin a présenté, etc., notre clientèle est toute à potentialité de
marcheurs à part maternelle, parce que les maternelles, on les voyage partout à Marguerite-
2130 Bourgeoys mais à partir de .8 kilomètre comme point d'arrêt.

Donc ce qu'il va y avoir dans le volet – parce que où le carrefour ou le contexte que
vous me décrivez m'inquiéterait davantage, c'est si j'avais, je ne sais pas moi, huit autobus de
72 places, deux berlines comme j'ai dans la plupart de mes écoles primaires. Cette école-là, vu
2135 sa situation géographique, elle est fort intéressante par rapport aux marcheurs, puis en plus,
marcheurs, peut-être il faut se le dire, mais chaque autobus de 72 places, c'est 64 000 \$ par
année. C'est de l'argent qu'on pourra remettre autrement dans la pédagogie pour tous les
enfants de Marguerite-Bourgeoys.

2140 Donc évidemment, si vous me demandez mon opinion – et je ne peux pas et je ne
veux pas brimer personne – j'aimerais ça que les parents fassent plus marcher leur enfant
pour saine habitude de vie puis qu'ils viennent moins les reconduire. C'est un problème à
l'école primaire actuelle, même si ça revient à ...

2145 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais, Monsieur Sylvain, je vous demanderais quand vous répondez aux questions de
répondre plus directement possible s'il vous plaît parce que...

2150 **M. YVES SYLVAIN :**

 Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2155

... je pense que dans ce cas-là, la question qui a été posée portait sur un fort achalandage à un carrefour et à l'analyse aussi de l'étude de circulation, on remarquait qu'on souhaite que les enseignants, disons...

2160

M. YVES SYLVAIN :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2165

... trouvent place dans le secteur commercial. On sait que l'entente n'est pas signée, n'est pas négociée non plus avec le secteur commercial et dans l'étude de circulation, on ne tient pas compte du fait que les 35 professeurs devront traverser aussi le boulevard René-Lévesque pour se rendre à l'école. Donc il y a aussi tout un contexte qui est lié à ce carrefour giratoire et on comprend que derrière la volonté, il y a aussi une situation problématique, le fait que c'est à un carrefour fort achalandé. Donc je pense que la question est dirigée dans ce sens-là.

2170

M. YVES SYLVAIN :

2175

D'accord, ça va, Monsieur le président, je vous suis. Mais je vous dirais que de un, il y a l'étude qui a été faite, il y a une étude avec une capacité d'une centaine. Ce que je voulais passer comme message aussi, c'est que ça nous aiderait s'il y avait moins de parents, quand les enfants sont marcheurs, qui ne prenaient pas leur auto pour venir les reconduire.

2180

Troisièmement, il faut bien voir qu'il y a un service de garde qui ouvre à 7 h, qui finit à 6 h, et les parents ne sont pas tous là en même temps. Il y a une bonne partie des enfants qui arrivent à l'école à 7 h, 7 h 30, 8 h avant qu'elle ouvre. Il y en a jusqu'à 6 h. Il n'y a pas une heure de pointe de 450 parents. Et comme je dis, il y a un autre avantage du contexte qui vient

2185 nous aider, c'est qu'on n'aura pas de grand autobus jaune, on va avoir la maternelle et peut-être si on a un enfant handicapé, quelque chose, peut-être une berline, un genre Dodge Caravan qui va reconduire quelques enfants.

2190 Ça fait que je vous dirais somme toute, on pense, nous, puis avec les études de l'arrondissement puis la présence d'un brigadier, puis qu'il y a les passages piétonniers au carrefour giratoire, puis évidemment je vous dirais qu'à l'embarquement des enfants ou au départ comme après, on a toujours un encadrement et une surveillance. Donc je vous dirais on pense que oui, ça peut se faire.

2195 Je vous dirais comme exemple qu'à la CSDM, sur la rue Christophe-Colomb, à tous les jours à Montréal où ça roule à 80 km, il y a des brigadiers depuis des années pour les enfants marcheurs, puis bon, je ne souhaite pas d'accident mais il n'y en a pas non plus. Puis j'ai vécu des situations équivalentes dans d'autres villes. Ce qui fait que, est-ce qu'il n'y aurait pas un lieu plus idéal? On n'en offre pas de meilleur. Ça fait que je pense qu'il est raisonnable de
2200 l'assumer et on pense que oui, c'est gérable et ça se répartit, de fait. Et on souhaiterait tout à fait que les parents viennent moins reconduire leurs enfants quand ils sont à distance de marche. C'est très, très bon pour les saines habitudes de vie.

LE PRÉSIDENT :

2205 Est-ce que, Monsieur Tremblay, ça répond à votre question?

M. PHILIPPE TREMBLAY :

2210 Non. Non, Monsieur le président. Ma question était est-ce que vous, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, considérez que c'est une situation sécuritaire pour les écoliers dont vous êtes responsables?

M. YVES SYLVAIN :

2215

Oui, mais je vous dirais qu'il faut l'analyser aussi au détail. Il y a beaucoup d'enfants, si on prend la carte de monsieur Cardin qui est là, il y a beaucoup d'enfants qui n'auront pas à traverser le boulevard Île-des-Sœurs pour se rendre à pied. Là, vous parlez d'une petite proportion qui sont en haut, au nord. Ça fait qu'il faut aussi mettre les choses en perspective. On peut se conter des peurs, je suis sensible à ce que vous dites, mais en même temps, c'est juste la zone nord; pour les autres, ils n'ont pas à traverser le boulevard là. Je n'ai pas huit autobus de 72 places, j'ai juste mes maternelles. J'ai de l'encadrement. J'ai un brigadier, puis j'ai vu bien pire dans la province que ça, je peux vous le dire.

2220

2225

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais monsieur Yan Halys, s'il vous plaît, à venir poser sa question à la commission. Monsieur Yan Halys, est-ce que... - Excusez-moi, c'est madame. Excusez-moi. Non? Alors, attendez. J'aimerais appeler monsieur Alain Dussault, s'il vous plaît. - On va prendre cette question, après la commission va prendre une pause de dix minutes et on reprendra immédiatement après. Disons qu'on va terminer autour de 10 h, 10 h 15, de sorte que demain, on puisse reprendre à 19 h immédiatement avec les questions. Alors, Monsieur s'il vous plaît?

2230

2235

M. ALAIN DUSSAULT :

Bonjour, Monsieur le président. En fait ma question est surtout à la commission. Je suis un père de deux enfants qui sont nés à l'Île-des-Sœurs et je veux savoir, est-ce que dans les critères qui sont évalués par la commission, est-ce qu'on tient compte des répercussions sociales et du bien-être des enfants de notre communauté qui sont en âge primaire et qui doivent apprendre à lire et à écrire pour devenir des bons citoyens qui, comme cette assemblée ici peut se permettre de venir donner son avis avec force, comme on a pu l'entendre depuis bientôt une heure, donc est-ce que ces questions-là, ces critères sociaux vont être pris en compte par la commission au moment de remettre son rapport?

2240

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait. La commission a tout à fait le loisir d'examiner la proposition sur tous ses aspects et soyez certain que la commission va faire son travail en ce sens-là.

2250 **M. ALAIN DUSSAULT :**

Merci. Et contrairement à d'autres personnes, je n'ai pas de seconde question.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur. Je demanderais à monsieur ou madame Mojtaba Samimi s'il vous plaît de venir nous présenter sa question.

2260 **M. MOJTABA SAMIMI :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2265 Bonsoir, Monsieur Samimi!

M. MOJTABA SAMIMI :

Est-ce que je peux poser une question en anglais?

2270

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez, oui.

2275 **M. MOJTABA SAMIMI :**

I am an architect and also a solar climate analysis. My question is about the orientation of this building and certain meteorological reasons lead the architects and urban planners to direct this building in this direction, I have analysed this building in other orientation which can help the interior...having a better interior and also in terms of the situation of the playground. If you can have a look at this analysis...

LE PRÉSIDENT :

2285 Prenez le micro, Monsieur Samimi, s'il vous plaît. C'est le document que vous avez fait parvenir à la commission, d'accord?

M. MOJTABA SAMIMI :

2290 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2295 D'accord. Nous vous prions ce soir de poser vos questions de sorte qu'un document comme celui-ci serait tout à fait à point de le présenter lors de la présentation des mémoires. Mais si vous avez une question particulière qui vous permettrait de venir compléter votre cahier, on vous inviterait à poser la question actuellement.

M. MOJTABA SAMIMI :

2300 My question is about the orientation of this building and I can give it to the architect of this project and...

LE PRÉSIDENT :

2305

Posez votre question.

M. MOJTABA SAMIMI :

2310

We have a triangular shaped site, and you have cold climate in Montreal, therefore it would be always a good idea to orient a building towards the south direction and maybe there are some reasons not to do that, which I don't know, but having an energy efficient approach and considering to have a better situation in playgrounds, maybe you can... are you open to new... can you change the orientation or not? Because if you can change the orientation, you can do something to do so, but if you can't change the orientation, you should consider other things to have a better situation.

2315

LE PRÉSIDENT :

2320

Il s'agit d'une question qui porte sur toute la question de l'ensoleillement, des répercussions énergétiques par exemple par rapport au soleil. Alors la question est posée. Est-ce que vous avez tenu compte dans – parce que quand vous nous avez présenté tantôt le positionnement des différents blocs de l'école, vous nous l'avez présenté en fonction des, disons, des débarcadères, l'accueil des étudiants, tout ça, mais est-ce que vous avez considéré aussi les questions énergétiques dans la position? Le propos de monsieur Samimi, disons, porte principalement sur cet aspect-là.

2325

Mme MARYSE LABERGE :

2330

Oui, tout à fait. En fait, quand je vous l'ai présenté tantôt, ça touchait vraiment plus l'organisation mais aussi par rapport à l'emplacement sur le site. Mais vous avez tout à fait raison. Si on pouvait implanter l'école plus dans un axe est-ouest, un peu comme votre croquis – on en a fait des croquis comme ça qu'on avait présentés à l'arrondissement aussi – ça serait la meilleure orientation au niveau climatique parce qu'on aurait la pleine fenestration dirigée

2335 vers le sud, on aurait les plus petites façades côtés est et ouest où il y a les – surtout ouest –
où les liens thermiques solaires peuvent être plus importants en fin d'après-midi.

2340 Par contre, ce n'était pas possible en raison des conduites souterraines existantes qui
sont en fonction. Donc l'arrondissement nous a demandé de tourner le bâtiment dans l'axe
nord-sud pour tenter d'éviter ces conduites-là.

2345 Si jamais les forages qui auront lieu puis les études plus approfondies du site
amenaient des nouvelles contraintes, peut-être que le sens de l'implantation pourrait être revu
de nouveau. Pour l'instant, c'est le sens qui avait été convenu. Donc il y aura d'autres
mécanismes qui seront utilisés pour protéger les façades. L'implantation nord-sud, bien là ça
fait qu'il y a des classes qui ont plus de soleil le matin, d'autres l'après-midi. Mais on peut
utiliser quand même des mécanismes comme du verre Low-E qui a une pellicule
réfléchissante, des stores évidemment.

2350 Donc ça fait partie de nos préoccupations mais il y a beaucoup d'éléments dont on doit
tenir compte dans le projet, pas seulement l'orientation climatique. Alors c'est sûr que pendant
le développement du projet, ça va être étudié plus en détail, puis on pourra valider si c'est
toujours la bonne orientation.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que ça répond à votre question?

2360 **M. MOJTABA SAMIMI :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2365 Merci, Monsieur Samimi. Alors si vous permettez, la commission prendra une pause de dix minutes. On reprend disons à - 20.

PAUSE... REPRISE

2370 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vais nommer les huit personnes suivantes et on estime que ces huit personnes pourront nécessairement passer ce soir. Donc ça pourra donner une indication à ceux que je ne nommerai pas que nécessairement leurs questions pourront être posées demain soir. Alors
2375 si demain soir, les personnes ne pouvaient pas être présentes, vous pouvez – et nous le souhaitons aussi – poser vos questions par écrit à la commission, de telle sorte qu'on puisse les acheminer soit à l'arrondissement, soit à la commission scolaire, de sorte qu'on ait les réponses sur le site internet de la commission avant que vous ayez l'occasion de déposer vos mémoires le 9 juillet.

2380 Donc je vais nommer, comme je vous dis, les huit prochaines personnes. Je vous rappellerai après ça un à un, mais au moins les huit prochaines personnes pour vous indiquer qui ce soir nous pourrions entendre. Alors il y aura monsieur Charles Côté, monsieur – là, je ne vous donne pas dans l'ordre mais je vous donne les noms tels que je les ai – monsieur
2385 François Boucher, monsieur Bernard Tessier, madame Catherine Audet-Lapointe, monsieur Claude Desbiens et monsieur Claude Giguère. Donc on pense être en mesure de vous permettre de poser vos questions ce soir.

 Donc les personnes qui ne sont pas nommées, ça nous fera plaisir de vous entendre
2390 demain soir ici à 19 h. Donc on débutera immédiatement demain la séance d'information avec les questions. Donc j'appellerais monsieur Charles Côté, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Côté!

M. CHARLES CÔTÉ :

2395

Bonsoir, Monsieur! Mon nom est Charles Côté, j'ai travaillé très longtemps dans les commissions scolaires comme conseiller pédagogique, comme professeur et je travaillais avec madame De Courcy vers la fin. Monsieur Sylvain, à l'instar de tout le monde, vous interprétez...

2400

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, vous adressez votre question...

2405

M. CHARLES CÔTÉ :

Monsieur le président, j'aimerais dire à monsieur Sylvain qu'il interprète beaucoup. Est-ce que je suis dans l'ordre de le dire comme ça?

2410

LE PRÉSIDENT :

Non. Vous vous adressez à moi, s'il vous plaît.

2415

M. CHARLES CÔTÉ :

Très bien.

2420

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous pouvez – je pense qu'on retient quand même votre commentaire où les réponses qui sont attendues doivent être des réponses précises par rapport aux questions qui sont posées. Autant on demande à l'assistance de limiter ses préambules, on demande aussi aux gens qui vous répondent de s'en tenir strictement aux réponses auxquelles vous vous attendez.

2425 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Oui. Monsieur le président, effectivement, l'école Elgar, elle est beaucoup, beaucoup trop, trop peuplée. J'ai travaillé beaucoup dans les écoles, c'est viable – non, c'est-à-dire, c'est vivable mais ce n'est pas intéressant. Et surtout que je suis allé à cette école-là à certaines occasions lors d'expositions scientifiques et effectivement, je voyais des enfants extrêmement brillants, je me disais : « C'est vrai qu'ils sont tassés. »

2430
2435
2440 Bon, ceci étant dit, c'est délicat de placer une école à cet endroit-là parce qu'on la place dans un endroit difficile. Voyez-vous, l'école Christophe-Colomb, sur Christophe-Colomb près de Jarry, si madame De Courcy avait pu la fermer et la mettre ailleurs, ce qu'elle aurait été contente! Parce que c'est vraiment un paquet de troubles. Ça fait que là, on se situe encore dans un paquet de troubles et lorsqu'il y aura le moindre problème, ça déborde dans les rues, autant dans le stationnement, autant les parents qui viennent porter leur enfant. Il y a quelque chose qui est, on dirait qui est quelque part mal pensé. Alors j'aimerais qu'on considère un peu plus cet aspect nonobstant dis-je que l'école Elgar est trop pleine.

2445 Mes questions maintenant. On dit que le terrain d'une école doit être donné. Mais je ne comprends pas parce qu'en même temps, on me dit que ce terrain-là doit être vendu à la commission scolaire. Donc ce n'est pas donné, c'est vendu. Donc ce que nous dit monsieur Sylvain ne tient pas. Il y a une contradiction curieuse là-dedans. Vous comprenez ce que je dis?

LE PRÉSIDENT :

2450 Tout à fait. Alors ce que vous posez comme question, c'est?

M. CHARLES CÔTÉ :

2455 C'est quel est le prix, d'une part.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que monsieur Mallette vous pouvez répondre à cette question?

2460 **M. BENOÎT MALLETTE :**

Oui. En fait, effectivement, selon les termes du ministère, une ville doit donner le terrain. Ce que la Ville de Montréal s'est positionnée, c'est qu'il n'y avait pas de don, il y avait échange de services. Donc quand on dit qu'on vend, il y aura à un moment donné, il y a un acte légal qui va transférer le terrain de la Ville à la commission scolaire. En contrepartie, il n'y a pas un chèque qui va être donné à la Ville mais il y a une entente qui y est attachée d'échange de services pour la valeur égale de la vente du terrain. Donc c'est ça ce qui est fait.

2470 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Ceci ne veut rien dire pour les citoyens. Mettez-moi des exemples là. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

2475 **M. BENOÎT MALLETTE :**

Bon, bien exemple : si le terrain vaut – je dis n'importe quoi – le terrain vaut 1 M\$, on doit recevoir en services de la commission scolaire l'équivalent de 1 M\$.

2480 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Ça serait quoi, par exemple?

2485 **M. BENOÎT MALLETTE :**

Donc l'utilisation des gymnases, l'utilisation des terrains, du parc-école, des choses comme ça. Il y a un tarif d'utiliser les gymnases. C'est l'entente qu'on a entre autres avec le

gymnase juste ici à côté. Donc il y a un coût à utiliser les locaux de la commission scolaire, énergétique et tout ça. Donc ces échanges-là...

2490 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Ça se fait systématiquement dans toutes les commissions scolaires?

2495 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, Monsieur, voulez-vous permettre aux gens de terminer leur réponse avant de les réinterroger?

2500 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Bien sûr, Monsieur le président. Bien sûr.

M. BENOÎT MALLETTE :

2505 Donc voilà. C'est que la valeur du terrain va être transférée à la Ville en échange de services qu'ils vont pouvoir faire dans leurs installations.

M. CHARLES CÔTÉ :

2510 Monsieur le président, je fais remarquer, pour y avoir travaillé très longtemps que cet état de fait se fait gratuitement dans toutes les commissions scolaires et particulièrement la Commission scolaire de Montréal, celle que je connais à fond. Donc ce n'est pas – on donne – il y a rien. Il y a rien là. C'est quelque chose de normal et naturel.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Que?

M. CHARLES CÔTÉ :

2520 Que dans l'école en question, des citoyens par exemple peuvent se servir de la
piscine, s'il y en a une. Ce genre de chose se fait systématiquement. Alors je ne vois pas
qu'est-ce qu'il y a comme vente et comme achat là-dedans. C'est tout simplement que deux
structures mettent ensemble leur capacité pour s'entraider. Mais là, on parle d'achat, de vente.
2525 On ne parle pas de la même chose. C'est pas ça exactement qui se passe. C'est ça qui est
curieux.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je comprends qu'il y aura une vente légale?

2530

M. BENOÎT MALLETTE :

Oui.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Il y aura une vente légale. Donc ça sera une vente enregistrée. La question que vous
posez porte sur est-ce qu'il y a un montant d'argent qui est associé à cette vente? Alors est-ce
que je comprends bien qu'il n'y a pas de montant d'argent qui est associé à cette vente?

2540

M. BENOÎT MALLETTE :

Hum, hum.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

L'autre chose, c'est que l'arrondissement vous répond que ce que la Ville demande,
c'est que pour compenser la valeur du terrain qui n'est pas inscrit dans la vente, il y ait une

2550 compensation qui soit offerte en échange de services. On comprend qu'il doit y avoir une entente entre la commission scolaire et la Ville pour l'échange des services. Puis ce que je comprends, c'est que c'est à valeur égale de la valeur du terrain actuel. Est-ce que j'entends bien?

2555 **M. BENOÎT MALLETTE :**

Vous comprenez à 100 %.

LE PRÉSIDENT :

2560 Alors est-ce que ça répond à votre question?

M. CHARLES CÔTÉ :

2565 C'est une réponse mais il n'y a pas de substantifique pour moi dans cette réponse. C'est ce qui se passe partout, tu sais, en quelque sorte. C'est ça qui est curieux.

LE PRÉSIDENT :

2570 Non, non, mais vous vous attendiez à quoi, Monsieur?

M. CHARLES CÔTÉ :

2575 Monsieur, si on vend, il y a un montant d'argent, il y a quelque chose. Il y a quelque chose de ce type et non pas simplement « Tu vas te servir de mes locaux, je vais me servir des tiens. » C'est pas une vente ça, comprenez-vous? Donnez-moi un exemple de véritable vente. Il n'y a pas de tangible là-dedans, c'est partout, partout comme ça qu'il se passe. Il n'y a pas de vente là. Il n'y a pas d'achat non plus.

LE PRÉSIDENT :

2580

Notre compréhension de votre question, c'est à l'effet qu'il n'y aurait pas de vente parce qu'il n'y a pas d'échange d'argent.

M. CHARLES CÔTÉ :

2585

Il y a... voyez-vous, il n'y a pas d'échange... les échanges de services se font systématiquement, se font tout le temps. La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le fait avec d'autres arrondissements. Moi, je vous dis qu'est-ce qu'il y a de plus pour la Ville, qu'est-ce qu'il y a de plus pour la commission là-dedans?

2590

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2595

M. CHARLES CÔTÉ :

C'est quoi l'objet?

LE PRÉSIDENT :

2600

Est-ce que, Monsieur de la commission scolaire, vous pouvez nous répondre?

M. YVES SYLVAIN :

2605

Je pense que vous n'avez pas l'information juste de comment ça se passe tout à fait. Je vous dirais que dans un premier temps, c'est évident comme a été expliqué dans la *Loi sur l'instruction publique*, il y a un article de la loi qui dit que dans un premier temps, les équipements communautaires d'une école qui appartiennent à Marguerite-Bourgeoys doivent être mis à la disponibilité de ses citoyens d'abord auprès de l'arrondissement et la Ville de

2610 façon prioritaire mais dans le cadre d'un protocole d'entente. Et ce n'est pas vrai ce que vous dites. Peut-être à la CSDM mais dans l'ensemble de la province, en général, et comme pour Marguerite-Bourgeoys, ce n'est pas gratuit l'accès qu'on donne à nos établissements.

2615 Une commission scolaire, ce n'est pas un centre de profit. C'est un organisme public pour rendre des services. Cependant, les tarifs qu'on charge aux sept arrondissements et aux villes défusionnées sont les tarifs qui représentent nos coûts d'utilisation. Écoutez, je n'engage pas un sauveteur pour la piscine le soir pour l'arrondissement que je vais payer 40 \$ de l'heure ou 30 \$ de l'heure à mes frais, c'est la Ville qui le paie. Mais le coût énergétique, le coût d'entretien ménager, tout ça, c'est l'arrondissement. Et on l'a en protocole avec Verdun, on
2620 vient de renouveler nos protocoles dans les sept arrondissements. J'ai géré une autre commission scolaire, je n'ai jamais donné mes services gratuits. Donc ça, c'est une première chose.

2625 Donc on est en protocole. Ce que monsieur Mallette dit, c'est que la valeur du terrain qu'on est en train – il faut bien tenir compte aussi que la valeur de ce terrain-là, c'est un terrain qui est zoné institutionnel, qui va rester zoné institutionnel. Ce n'est pas un projet de condos là. Il va rester une valeur institutionnelle. Le zonage institutionnel, ce n'est pas une valeur marchande du marché. Donc on est en train d'étudier le tout ensemble, avec la ville-centre pour déterminer sa valeur.

2630 Ça fait que quand on sort des chiffres de 4,5 M\$ qui sont une valeur marchande, ça ne tient pas la route. Et je vais vous donner l'exemple inverse. Nous, Marguerite-Bourgeoys, oui, le gouvernement du Québec a comme orientation de dire : « Les terrains doivent être donnés. » Il va nous être donné dans un acte de vente pour une valeur de 1 \$. Cependant va
2635 être annexé à ça un protocole d'entente d'échange de services où on va reconnaître une valeur institutionnelle de ce terrain-là et on va offrir nos installations de gymnase, de ci, gratuitement, sans taux de location, pendant dix, quinze ou vingt ans, pour compenser l'arrondissement de la valeur.

2640 Nous n'avons pas d'obligation de le faire, Marguerite-Bourgeoys. Pourquoi on le fait?
Parce qu'on connaît la réalité à Montréal et je vais vous donner l'exemple inverse. Là, il y a un
problème de cohérence. Nous avons cédé, à la demande de l'arrondissement,
l'arrondissement Saint-Laurent, puis à Dorval, une Ville de Dorval, nous avons cédé des
2645 mètres carrés pour qu'ils puissent construire un complexe sportif sur nos terrains. Pour céder
du terrain qui nous appartient, on doit demander l'autorisation de la ministre. La ministre,
quand elle nous dit : « Oui, vous pouvez le céder », elle nous demande que Marguerite-
Bourgeoys soit compensée à la valeur institutionnelle du terrain en échange de services. C'est
pour ça que l'arrondissement Saint-Laurent, je vais avoir accès pendant dix-sept ans à des
terrains de soccer intérieurs gratuits pour mes élèves pour un sport-études, puisque je leur ai
2650 donné la valeur de 1 300 000 \$ en terrain, acceptée par la ministre.

Donc la ministre, elle demande que je cède pour l'arrondissement mais elle ne voudrait
pas que je le fasse de l'autre bord des fois? Mais c'est pas prévu. Nous, on veut un bon
partenariat à Montréal, on sait le défi. On accepte qu'on va faire un échange de services. Donc
2655 je vais me priver de revenus pendant tant d'années pour tenir compte de la valeur
institutionnelle. Donc c'est juste ça.

C'est la même chose à Dorval. Dorval va nous compenser en services, on leur offre
3 M\$ de valeur institutionnelle de notre 19 800 mètres carrés mais qui est un complexe sportif
2660 collé sur l'école secondaire Dorval-Jean XXIII où nous aurons accès et ils vont me donner
pendant 25 ans – la ministre vient d'envoyer la lettre la semaine dernière – je vais avoir l'accès
gratuit à la piscine, à toutes sortes d'affaires. Il n'y a pas de – mais quand vous dites ça, en
tout cas, je ne sais pas, c'est peut-être pour ça que la CSDM a 47 M\$ de déficit et que moi, j'ai
pas de déficit.

2665

M. CHARLES CÔTÉ :

Monsieur le président, je pense...

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Vous comprenez que la salle apprécie vos propos, Monsieur, mais je pense que la commission n'apprécie pas ces propos-là.

2675 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Monsieur le président, je suis un peu surpris...

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on a répondu à votre question, s'il vous plaît?

M. CHARLES CÔTÉ :

2685 Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous auriez une autre question?

2690

M. CHARLES CÔTÉ :

Oui, tout à fait. D'abord, je suis surpris de l'agressivité de monsieur Sylvain, ça fait à plusieurs reprises.

2695

LE PRÉSIDENT :

D'accord, vous vous êtes exprimé,

2700 **M. CHARLES CÔTÉ :**

Je l'ai fait aussi.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Alors est-ce que vous avez une autre question?

M. CHARLES CÔTÉ :

2710 Oui, tout à fait. Je souhaiterais que l'école ait, peu importe où elle sera, ait quelque chose comme un toit vert, ait quelque chose de développement de type environnemental, ce qu'on n'a absolument pas manifesté dans ce projet-ci et il l'était beaucoup dans le premier projet.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la commission scolaire peut répondre à cette question concernant les caractéristiques environnementales du projet d'école qui est proposé?

2720 **Mme MARYSE LABERGE :**

2725 Oui, tout à fait. En fait, les toits verts, pour la première partie de la question, ça a été considéré mais la commission scolaire a eu des mauvaises expériences avec les toits verts au niveau de l'entretien. Donc ça ne faisait pas partie de leurs priorités. Ils ne veulent pas avoir de toit vert dans le fond, mais on aura des toitures blanches qui vont permettre de réduire les îlots de chaleur quand même.

M. CHARLES CÔTÉ :

2730 L'arrondissement ne veut pas de toit vert?

Mme MARYSE LABERGE :

2735 Oui. En plus, monsieur Mallette nous a dit la semaine passée que la Ville de Montréal avait supposément émis un moratoire récemment sur les toitures végétales en raison des risques d'incendie, que la végétation séchée peut causer. Donc ça, ça vient encore plus renforcer la décision de la commission scolaire.

2740 Par contre, on avait quand même des éléments de conception qu'on voulait – des orientations de développement durable ou écoresponsables. Donc au niveau de l'aménagement du site, on voulait réduire les surfaces pavées à l'aire de jeux minimales requises. En fait, je peux vous dire que la cour d'école, sur le plan en ce moment, elle a une superficie de – si je me rappelle bien, il me semble que c'est 2 700, c'est ça, 2 700 mètres carrés pour un maximum de 492 élèves, ça donne 5.5 mètres carrés par élève. Les normes du ministère sont plutôt entre six à neuf mètres carrés par élève. Donc on a quand même réduit la surface. C'est sûr que le site est petit, donc c'est assez difficile d'en mettre plus. On prévoit quand même des plantations de nouveaux arbres et la conservation des arbres existants ou leur relocalisation.

2750 Ensuite, un autre élément de développement durable, c'est au niveau du confort intérieur : prioriser l'apport de lumière naturelle et les vues et les relations visuelles avec l'extérieur; utiliser des matériaux durables sans COV. Il y a aussi l'idée de partenariat avec la communauté qui va dans le sens du développement durable pour l'usage communautaire en dehors des périodes d'usage scolaire; il y a l'utilisation de matériaux durables à entretien minimal; valorisation du bois dans la mesure du possible. Ensuite, il y aura des mesures d'économie d'énergie, donc une enveloppe de bâtiment performante avec une bonne isolation, l'utilisation de verre Low-E, des détails de construction qui évitent les ponts thermiques.

2760 Il y aura d'autres mesures d'économie d'énergie qui seront à valider avec les ingénieurs du projet, telles que l'intégration d'un système de récupération de chaleur ou utilisation de géothermie ou de l'éclairage à faible consommation énergétique. Donc c'est des

éléments qui font partie de nos préoccupations, qui vont être développés plus en détail ultérieurement.

M. BENOÎT MALLETTE :

2765

Si vous permettez, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

2770

Oui.

M. BENOÎT MALLETTE :

2775

Effectivement, la Ville de Montréal a décrété un moratoire il y a deux semaines sur la construction de toit vert, suite à une inquiétude du Service des incendies sur la sécheresse, étant donné que dans de plus en plus de périodes de sécheresse allongées, des végétaux sur le toit ont une potentialité d'incendie. Combinée à ça, une crainte qu'on a toujours eue mais qui semble être correcte mais qui refait surface, c'est le comportement du système racinaire sur la membrane qui est en dessous, donc qui pourrait porter atteinte aux structures et tout ça. Donc en attendant, là ils font des études plus poussées et tout ça avec l'Institut national de recherche, etc. Donc on n'autorise plus aucun toit vert pour l'instant. Donc quand on parle de toit vert, bien sûr, on parle d'un toit végétalisé mais il y a d'autres techniques, comme on parlait de toit blanc qui réfléchit la chaleur plutôt que l'absorber comme un toit noir. Donc voilà.

2780

2785

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

M. CHARLES CÔTÉ :

2790

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2795 Alors j'appellerais monsieur Claude Desbiens, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Desbiens!

M. CLAUDE DESBIENS :

2800 Monsieur le président, merci de votre patience. Je suis résident – Claude Desbiens, mon nom – je suis résident de l'Île-des-Sœurs depuis 25 ans. J'ai deux questions, je vais aller rondement parce qu'évidemment, il y a d'autres personnes qui veulent poser des questions. Et vous me permettrez de revenir sur le parc Archambault, on en a parlé au cours de la soirée.

2805 Voici. En 2002, la firme Sanexen a effectué une étude de caractérisation dans le secteur du parc Archambault. Cette étude avait été commandée par Verdun, la Ville de Verdun, Proment et Westcliff. On nous refuse de fournir une copie de cette étude à moins d'avoir le consentement d'un des trois donneurs d'ordre. Verdun prétend de son côté ne pas avoir commandé cette étude. Ma question est la suivante : est-il possible d'obtenir une lettre de Verdun qui pourrait se lire ainsi :

2810 « À qui de droit à l'arrondissement Verdun. L'arrondissement de Verdun ne croit pas avoir commandé à Sanexen en 2002 une étude de caractérisation dans le secteur du parc Archambault à l'Île-des-Sœurs. Si vous détenez une telle étude et que vous croyez que notre consentement est requis pour transmettre une copie de celle-ci à votre organisme, l'Office de consultation publique de Montréal ou à monsieur Jack Kugelmass qui œuvre dans le comité au développement durable de l'Île-des-Sœurs, veuillez considérer la présente lettre comme notre consentement et procédez à sa remise dans les plus brefs délais. Merci. »

2815

2820 C'est la lettre que nous demandons concernant cette étude-là. S'il n'y a pas de réponse adéquate, bien on pourra noter ma question et on pourra avoir la réponse à la prochaine séance d'information.

LE PRÉSIDENT :

2825 Je vous remercie. Je pense que c'est bien entendu. Les propos sont enregistrés. Donc on a reçu votre demande. Je vous remercie beaucoup.

M. CLAUDE DESBIENS :

2830 Et la deuxième question est très courte, si vous permettez. Peut-on obtenir une copie du consentement ou de la mainlevée que Verdun a obtenu du ou des promoteurs autorisant la construction de l'école, ce projet-ci, dans le triangle?

LE PRÉSIDENT :

2835 Est-ce que monsieur Mallette peut répondre à cette question?

M. BENOÎT MALLETTE :

2840 Oui, dans la mesure que c'est un document public, il n'y a pas de problème.

M. CLAUDE DESBIENS :

Merci beaucoup.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

2850 Comme nous comprenons Monsieur Mallette que vous allez transmettre à la commission ce document dans les prochains jours, de sorte que dès réception de ce document, il sera déposé sur le site internet de l'Office de consultation.

M. CLAUDE DESBIENS :

Merci, Monsieur.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Monsieur. Alors j'appellerais madame Catherine Audet-Lapointe, s'il vous plaît.

2860 **Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :**

Bonsoir!

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Lapointe!

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

2870 J'habite à l'Île-des-Sœurs depuis 1970 avec une interruption d'une vingtaine d'années, parent de deux enfants qui ont fréquenté l'école primaire de l'Île-des-Sœurs qui est d'ailleurs juste derrière chez nous, qui ont connu les classes, les roulettes de la Baie James, qui ont connu les deux projets d'agrandissement qui, je dois dire, ont été très bien exécutés. Je n'ai pas besoin d'être convaincue qu'on a besoin d'une deuxième école parce que selon moi, même une école primaire de 900 élèves, ce n'est pas une école primaire, c'est une
2875 polyvalente. Alors il n'y a pas de besoin de convaincre personne là-dessus.

2880 Le problème que j'ai, c'est l'endroit, pour deux raisons. Beaucoup de gens ont parlé du trafic, de la circulation, tout ça, c'est vrai. Un autre aspect qui est moins venu sur la conversation ce soir, c'est l'aspect visuel de l'Île-des-Sœurs. Moi, je me demande s'il y a quelqu'un à la Ville de Verdun qui a une vision pour l'Île-des-Sœurs. Parce que quand on arrive

à l'Île-des-Sœurs, ceux qui habitent ici, le charme de l'Île-des-Sœurs, c'est d'arriver et de voir des grandes avenues larges, des grands espaces verts.

2885 Et de ce que je remarque, des grands espaces verts à l'Île-des-Sœurs, il y en a de moins en moins. Que ce soit au niveau privé, si on regarde juste les développements de Proment avec les Verrières qui ont des magnifiques espaces verts, on est rendu avec le Vistal, les Sommets. Il n'y a pratiquement plus rien qui reste. On ne parle pas de Sax ou les autres. Que ça soit au niveau de la Ville aussi. On avait des parcs comme le parc Vancouver, le parc
2890 Lacoursière qui sont des immenses parcs magnifiquement développés. Maintenant, les parcs, ils sont faits par la Ville, ils sont de plus en plus petits.

2895 Alors on parle du fameux triangle qui est un de ces espaces verts là qui ne sert à rien, c'est vrai, mais qui sert à donner cette perspective-là quand on arrive. Ça, c'est le premier point.

2900 Le deuxième point, je n'ai pas besoin d'en parler tant que ça, c'est clair que c'est un des endroits névralgiques de l'Île-des-Sœurs. S'il y a trois points principaux à l'Île-des-Sœurs, c'en est un. Peu importe comment les gens vont se rendre à l'école, que ce soit en auto, en vélo, à pied, c'est mauvais pour tout le monde, peu importe comment on le regarde.

LE PRÉSIDENT :

2905 Je vous arrêterais maintenant parce que c'est des propos qui sont super intéressants à recevoir en mémoire. Donc je pense qu'on va s'attendre que le 9 juillet vous puissiez nous présenter cet argumentaire. Toutefois, est-ce que vous avez une question précise?

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

2910 Bien oui, c'est ça, vous avez lu dans mes pensées parce que voici ma question. Comment peut-on faire, si on est pour la construction d'une deuxième école à l'Île-des-Sœurs, mais totalement contre ce site-là pour se manifester autrement que par le 9 juillet? Parce que

le 9 juillet, ça s'adonne que c'est une période de vacances. Alors y a-t-il moyen de s'impliquer?
Qu'est-ce que quelqu'un peut faire s'il est pour une deuxième école mais pas pour ce site-là?

2915

LE PRÉSIDENT :

La commission qui est ici présente ce soir a pour mandat d'étudier le site qui est proposé pour la deuxième école. Vous posez une question qui porte sur, disons, l'objection que vous avez à présenter. Ce que la commission peut entendre, c'est tous vos commentaires ou vos observations qui porteraient sur justement le fait que vous ne souhaitez pas cette école-là, pour quelles raisons, et quel serait à votre point de vue ce qui devrait être adopté. Donc la commission pourra entendre ce genre de chose-là, mais le mandat de la commission n'est pas de discuter de la pertinence de localiser cette école-là sans qu'on ait un argumentaire solide pour le défendre.

2920

2925

Donc la façon dont les citoyens peuvent le manifester, dans le cas où les gens sont pour ou que les gens sont contre, c'est de nous donner un argumentaire sérieux qui permettra à la commission de faire son analyse et de faire ses recommandations.

2930

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

O.K. Je ne suis pas sûre que j'ai compris ce que vous avez dit. C'est pour être pour ou contre l'école. Alors...

2935

LE PRÉSIDENT :

Pour ou contre la localisation de l'école à cet endroit.

2940

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

O.K. C'est vraiment précisément l'école à cet endroit.

LE PRÉSIDENT :

2945

C'est ça.

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

2950

O.K. Alors de quelle façon on peut s'impliquer autrement que par la commission du 9 juillet?

LE PRÉSIDENT :

2955

Bien nous, le mandat que nous avons, c'est de recevoir vos commentaires, vos observations le 9 juillet. Mais vous, c'est pour la question que vous ne pourrez pas être présente le 9 juillet?

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

2960

Bien, il y aura sûrement pas seulement moi qui ne pourrai pas être présente.

LE PRÉSIDENT :

2965

Non. Alors à ce moment-là, vous pouvez vous adresser à la commission soit par écrit ou soit communiquer avec la commission par notre site internet et à ce moment-là, on reçoit tous les commentaires et observations qu'ils soient présentés à la commission le 9 juillet verbalement ou par écrit ou autrement par courrier qui soit adressé à la commission. Donc la commission va prendre l'ensemble de toute cette documentation-là pour faire son analyse.

2970

Donc ce n'est pas que les gens qui sont présents le 9 juillet qui seront entendus par la commission.

Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :

2975 O.K. Ma deuxième question. Est-ce qu'il y a une façon d'obliger la Ville de Verdun de
faire soit un référendum ou je ne sais pas comment, quel est le terme technique où tous les
citoyens de l'Île-des-Sœurs pourraient se prononcer sur quelque chose qui va toucher tout le
monde à l'Île-des-Sœurs? Il y avait 500 personnes peut-être ce soir, il y avait beaucoup de
monde, mais c'est loin d'être toute la population de l'Île-des-Sœurs.

2980

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire, le mandat de la commission, c'est d'examiner les pour et les contre disons
qui sont présentés à la commission et de faire ses recommandations. La décision finale revient
2985 au conseil municipal. Donc elle ne relève pas de la commission. C'est le conseil municipal de
Montréal qui doit prendre la décision finale dans l'approbation du règlement qui lui a été
présenté dont monsieur Mallette vous a fait état tantôt. Donc c'est le mandat qui est
actuellement sur la table. Mais le mandat de la commission n'est pas de tenir ou de faire une
recommandation sur un référendum.

2990

L'article 89 de la Charte de Montréal a été modifié pour soustraire les écoles du
processus de consultation publique qui prévoyait un référendum. Dans le cas présent, ça a été
exclu par l'amendement de la Charte de la Ville de Montréal.

2995 **Mme CATHERINE AUDET-LAPOINTE :**

Je vous remercie.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Alors j'appellerais maintenant monsieur François Boucher à venir se
présenter.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3005

Bonjour, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

3010

Bonsoir, Monsieur!

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3015

À la première question, les gens de la Ville ont répondu – la personne qui était de la circulation – les gens ont répondu qu'ils étaient satisfaits avec l'étude présentée par CIMA +. Je me présente, je suis ingénieur industriel spécialisé en aménagement d'usine et je suis très familier avec la circulation à l'intérieur des volumes des espaces réduits. Et ma première constatation est qu'actuellement, la vitesse qui a été mesurée auprès des véhicules qui circulaient était entre 45 et 60 km/h, si je me rappelle bien. Et la vitesse actuellement permise est de 40.

3020

Dans une zone scolaire, la vitesse va être réduite à 30 et dans certaines zones scolaires, la vitesse est réduite à dix. Et voilà le carrefour le plus important de la Ville avec les enfants, les sorties actuellement déjà le débit qui était de 1 500 véhicules à l'heure va donc être réduit probablement de 70 %. C'est-à-dire que le nombre de véhicules qui va pouvoir circuler là vers la demi-heure d'heure de pointe va tomber en bas de 500 véhicules, ce qui veut automatiquement dire qu'il va y avoir un bouchon de circulation qui va s'ajouter.

3025

3030

Actuellement, il y a déjà un bouchon de circulation le matin entre la rue Elgar et la rue Berlioz sur le boulevard Île-des-Sœurs et donc maintenant, ce bouchon-là va continuer et s'amplifier jusqu'au carrefour giratoire et sur le boulevard René-Lévesque, il va aussi s'amplifier jusqu'au passage piétonnier qui va entre la Place du Soleil et le centre d'achats. Ça va littéralement boucher la sortie de l'Île-des-Sœurs. Et je défie quiconque de faire un scénario

3035 de simulation et arriver à une conclusion différente de celle-là. Il n'y a pas d'autres solutions. Et les enfants, je pense que les parents seraient en droit de demander une réduction.

Alors ma question est la suivante, voilà. Est-ce que la Ville a l'intention de réduire la vitesse à 30 km et à 10 km/h autour de l'école?

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mallette, s'il vous plaît?

3045 **M. BENOÎT MALLETTE :**

Vous comprendrez que je vais transférer à monsieur Cardin.

M. JEAN CARDIN :

3050 Qui va transférer à madame Lefebvre. Juste un instant, on va expliquer la question, la première question, la question des vitesses. Tout à l'heure, j'ai donné des limites – pas des limites mais des vitesses moyennes qui avaient été constatées entre les intersections, et on a fait ce comptage près du carrefour giratoire qui donne des vitesses beaucoup plus basses.

3055 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

3060 Le 28 mai, quand on s'est présenté sur le terrain pour faire les observations en prévision de l'étude, on a aussi fait des relevés de vitesse au radar à l'heure de pointe du matin, à la sortie et à l'entrée de ce giratoire du côté de l'approche où les enfants vont traverser. Et à l'heure de pointe – je n'ai pas exactement la moyenne avec moi – mais les vitesses varient entre 22 et une vitesse la plus haute, c'était 40 km/h sur 30 données d'un côté, puis en bas de 30 km/h en direction en sortie de l'île.

3065 Donc à l'heure de pointe, au moment où les enfants vont passer, c'est un peu relié
aussi au débit qu'il y a là, évidemment les vitesses pratiquées sont beaucoup plus faibles, donc
sont de l'ordre de la vitesse affichée alors que les vitesses moyennes au 85^e centile qui sont
prises à l'aide de plaques Nu-Metrics, de plaques de comptage qui nous donnent la vitesse,
c'est des moyennes sur une semaine, 24 heures, puis tout ça. Donc c'est un peu différent.
3070 C'est pour ça que les résultats sont un peu différents donc aux heures où les enfants vont
passer. La vitesse pratiquée est raisonnable par rapport – elle est conforme à la vitesse
affichée.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3075 Mais la vitesse – vous ne répondez pas à la question. Est-ce que vous avez l'intention
d'introduire la vitesse à 30 km/h?

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

3080 Oui, bien on a aussi regardé, parce qu'il y a une justification du changement des limites
de vitesse, donc les abaques du ministère des Transports qui existent pour identifier est-ce
qu'on a besoin de réduire la vitesse affichée dans une zone scolaire. On l'a regardé parce
qu'on se posait la question nous aussi et il y a comme huit critères au niveau du nombre de
voies, de la largeur pavée, la distance de perspective visuelle de la traverse, longueur de la
3085 zone homogène, le nombre d'accès qu'il y a, les débits, la hiérarchie et donc il y avait
seulement un critère qui était rencontré, c'était le nombre de voies, le fait que les voies sont
larges. Mais ça en prend au moins cinq pour faire abaisser la vitesse. Donc dans ce cas-là, six
critères doivent être satisfaits en fait. Donc dans ce cas-là, ce n'est pas absolument requis de
baisser la vitesse affichée.

3090

M. FRANÇOIS BOUCHER :

Moi, je peux vous dire – c'est un commentaire – mais...

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais par rapport à la vitesse, est-ce que ça répond à votre question?

3100 **M. FRANÇOIS BOUCHER :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3105 On attendra dans votre mémoire vos commentaires.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3110 Je reçois sa réponse. Dans le fond, ce qu'elle dit, c'est que quand tu tournes dans le carrefour giratoire, t'es obligé de ralentir, mais tu roules à 70 dans la partie qui est droite d'un côté puis de l'autre. Ce qui ne pourra pas être...

LE PRÉSIDENT :

3115 S'il vous plaît, s'il vous plaît. Monsieur, je pense qu'on a répondu à vos questions, peut-être pas les réponses auxquelles vous vous attendiez, mais j'estime que vos commentaires et observations seront très importants dans le mémoire que vous nous déposerez le 9 juillet.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3120 Je vais vous déposer un mémoire, vous pouvez écrire mon nom tout de suite. L'autre commentaire que j'ai...

LE PRÉSIDENT :

3125

Non, mais ce n'est pas un commentaire. On attend une question.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3130

C'est une question. Le nombre de places de stationnement disponible. Monsieur Mallette faisait valoir qu'il y avait des places de stationnement sur la rue du parc de la Fontaine et la rue Berlioz et le parc du Soleil.

LE PRÉSIDENT :

3135

Place du Soleil.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3140

Place du Soleil. Mais ce que monsieur Mallette oublie de dire, c'est que les jours, mercredi, jeudi, vendredi, à chaque jour, tu as le droit de te stationner seulement que d'un côté du chemin, pas les deux. Seulement que l'été que tu as le droit de te stationner des deux côtés, sauf une journée. Alors tu as quatre jours que tu as le droit. Mais le reste du temps en réalité des espaces de stationnement disponibles, c'est seulement que la moitié. Et les places de stationnement sont toutes actuellement prises...

3145

LE PRÉSIDENT :

Alors votre question porte sur le fait : est-ce que vous avez considéré le fait que...

3150

M. FRANÇOIS BOUCHER :

Qu'il n'y en a pas de place de stationnement.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que l'arrondissement peut répondre à cette question? Est-ce que vous avez considéré le fait qu'on ne peut pas stationner des deux côtés des rues dont vous nous faisiez part pour établir le nombre de cases de stationnement qui pourrait répondre aux besoins tant des professeurs qui vont travailler à l'école que des parents qui viendraient reconduire leurs enfants à l'école?

3160 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

3165 Oui. Bien c'est ça. Le potentiel ultime dans le secteur qu'on a dit tantôt, c'est 240 places sur rue. On était là un mardi. Le mardi, il n'y a pas d'interdiction, c'est peut-être la journée idéale. Cette journée-là à 9 h 30 le matin, il y avait à peu près 50 % sur les rues des places qui étaient occupées. On est conscient que l'hiver, la période la plus critique ça va être de novembre au 31 mars, effectivement, il y a du stationnement alternatif, puis il y a des mardis puis des lundis puis des jeudis. C'est sûr que là, c'était le potentiel idéal. Si on dit que c'est occupé à 50 %, ça nous donne 120 places. Puis si on réduit ce 120 places-là d'un autre 50 % parce qu'il y a de l'alternance, on a encore 60 places sur rue. On en a besoin d'une trentaine.

3170
3175 Donc on pense – c'est une évaluation sommaire – mais on pense que c'est possible, mais on suggère tout de même à l'arrondissement de regarder des ententes potentielles avec le stationnement commercial ou d'évaluer la possibilité de stationner une partie des professeurs dans le stationnement du parc. Mais vu le faible nombre de places requis sur rue, on pense que l'offre est suffisante.

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Dans votre étude de circulation, Madame, si vous me permettez, vous abordez justement cette recommandation qui viserait à ce qu'il y ait une entente avec le secteur commercial pour venir y loger les véhicules des travailleurs, des professeurs qui travaillent à l'école. Sauf que, est-ce que j'ai bien lu l'étude ou vous n'apportez pas nécessairement de recommandation justement

3185

pour la traverse de ces utilisateurs de cases de stationnement par rapport à l'école. C'est-à-dire qu'il y ait un lien entre disons l'aire de stationnement commercial et disons les professeurs qui arrivent chargés de leurs cartables et devoirs des élèves, tout ça, donc traverser...

3190 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

Bien, ce qu'on a supposé – il y a déjà la traverse piétonne du côté est du carrefour giratoire qui pourrait être utilisée. Donc il y a un passage qui pourrait être favorisé.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que ce n'est pas relativement loin de l'aire de stationnement commercial? Parce que l'aire commerciale est beaucoup plus à l'est, non?

3200 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

Bien, elle est entre les deux, ça fait que le stationnement, il couvre pas mal. En fait, il y a aussi une traverse gérée par un arrêt sur le boulevard René-Lévesque qui est plus au sud. Il pourrait peut-être toujours avoir – cette traverse-là pourrait peut-être être rapprochée. Je ne connais pas exactement le besoin.

3205

LE PRÉSIDENT :

Mais ce que je comprends, c'est que dans votre étude, vous n'avez pas abordé cet aspect-là.

3210

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

Non, c'est ça. Parce que c'est à l'intérieur de 500 mètres de marche. Alors pour un arrêt d'autobus, on recommande 500 mètres. À l'intérieur de ça, ce n'est pas absolument nécessaire.

3215

C'est des adultes aussi, donc on était un petit peu moins préoccupé, puis il existe une traverse existante donc.

LE PRÉSIDENT :

3220

D'accord. Je vous remercie beaucoup. Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

M. FRANÇOIS BOUCHER :

3225

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3230

Alors j'appellerais monsieur Claude Giguère. Il nous restera une personne à entendre après monsieur Giguère qui est monsieur Bernard Tessier.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3235

Bonjour, Monsieur le président! J'aimerais profiter de cette soirée pour vous faire quelques précisions. Parce que je pense que dans la communauté et surtout chez les opposants au projet de construction, ils se font divulguer de l'information qui fait en sorte qu'ils se font raconter un peu des faussetés et puis je vais profiter – vous avez constaté ce soir qu'il y a beaucoup de personnes qui se sont présentées au micro et qui s'opposent au projet de la construction. Il est clair qu'ils essaient de trouver n'importe quel pépin qui va retarder le projet ou n'importe quelle excuse.

3240

LE PRÉSIDENT :

3245

Je m'excuse. La commission est là pour entendre l'ensemble des citoyens sur leurs préoccupations. On n'a pas à qualifier, disons, leurs préoccupations. Si vous avez des préoccupations, on vous demande de nous adresser les questions par rapport à ces

3250 préoccupations-là et dans les mémoires qui seront déposés le 9 juillet, on souhaite que vous nous fassiez part justement des commentaires ou des observations que vous pouvez avoir. Mais je pense qu'on n'a pas à qualifier disons la qualité des questions qui nous sont posées ce soir. Chacun est libre et je pense que c'est une commission qui est ouverte où on a entendre tous les points de vue.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3255 Très bien. Ce que j'aimerais préciser, c'est que les gens qui viennent au micro, ils viennent ici avec une certaine information qui est véhiculée par un groupe de personnes qui créent des comités ou qui prennent le contrôle d'autres comités et se servent de cette plateforme pour véhiculer de l'information. Et j'aimerais profiter de cette soirée pour préciser certaines de ces informations-là qui sont véhiculées. Il y a eu la question de la...

3260 **UNE PERSONNE DANS L'ASSISTANCE :**

Votre question!

3265 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, Monsieur, juste par l'annonce de vos propos, c'est une soirée d'information où on est là pour diffuser de l'information. Donc on n'a pas à qualifier – je vous répète – on n'a pas à qualifier ce que les gens ou présumer que les gens sont de mauvaise foi quand ils posent des questions. Si vous avez une observation...

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3275 J'ai une observation.

LE PRÉSIDENT :

... alors, s'il vous plaît, nous en faire part.

3280 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Ma question est la suivante. La présidente de l'APRIDS a envoyé un communiqué à tous ses membres qui disait dans son communiqué entre autres que :

3285 « *L'arrondissement propose de vendre le triangle à la commission scolaire. Or, si la commission scolaire doit dépenser de l'argent, pourquoi ne pas acheter un terrain vert.* »

Point à la ligne. Ça fait que c'est certain que là, les gens pensent que...

LE PRÉSIDENT :

3290

Bien, c'est-à-dire que la personne qui adresse ça n'est pas là pour répondre à cette question.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3295

Mais c'est ça. Donc ma question, donc ma question...

LE PRÉSIDENT :

3300

Disons que le débat ne se passe pas dans la salle, s'il vous plaît, Monsieur? Excusez-moi. Le débat ne se passe pas dans la salle. Par rapport à cette question-là, est-ce que vous demandez une précision par rapport à ce qui a été dit?

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3305

Bien, elle a été répondue déjà en partie. Ma question est la suivante : n'est-il pas faux de dire qu'il y a échange d'argent, comme ils le prétendent...

LE PRÉSIDENT :

3310

Je pense qu'on a déjà répondu à cette question, je pense.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3315

C'est ça, O.K. L'autre commentaire qui est véhiculé par ce groupe de personnes là encore qui dit...

LE PRÉSIDENT :

3320

Non, non, non. Attendez. Attendez.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3325

Non, non, mais c'est une question.

LE PRÉSIDENT :

3330

Mais Monsieur, attendez, attendez. Monsieur, posez une question par rapport au commentaire. Je pense que monsieur a droit à une réponse par rapport à une question. Alors laissez-lui formuler sa question.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3335 Alors madame Villatora dit dans son communiqué, encore tous les membres de l'APRIDS :

« *Le comité Jacques-Viger, comité consultatif en urbanisme de la Ville de Montréal, n'est pas en accord avec le projet tel que présenté et a émis de sérieuses réserves quant au projet et est en désaccord avec l'implantation proposée.* »

3340

Point à la ligne. Quelqu'un qui ne suit pas le dossier...

LE PRÉSIDENT :

3345

Alors la question par rapport à...

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3350 La question est la suivante. Là, je voulais juste vous mettre le contexte. Quelqu'un qui ne suit pas le dossier dit : « *Oups! Le comité Jacques-Viger n'est pas d'accord.* » Ma question est la suivante. Cet énoncé laisse croire que le comité Jacques-Viger est en désaccord avec le projet; est-ce vrai?

LE PRÉSIDENT :

3355

Est-ce que monsieur Mallette peut répondre à cette question, s'il vous plaît?

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3360

Et n'a-t-il pas plutôt émis un avis favorable au projet?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que monsieur Mallette peut répondre à cette question, s'il vous plaît?

3365

M. BENOÎT MALLETTE :

Oui, rapidement. Le comité Jacques-Viger n'est pas contre le projet, a émis un commentaire important sur l'implantation du bâtiment sur le site.

3370

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la Commission Viger a questionné la pertinence du site?

3375

M. BENOÎT MALLETTE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

3380

Donc outre la localisation du bâtiment sur le site, est-ce qu'il y avait d'autres éléments? Je pense que le rapport de la Commission Viger est déjà sur le site de l'Office de consultation. Je pense que tous les citoyens peuvent avoir accès à cette information-là. Donc on invite les gens à prendre connaissance de ce document qui est déjà sur le site de l'Office.

3385

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3390

Puis je veux juste donner une suggestion à vous, les commissaires. C'est sûr qu'il y a beaucoup de préoccupations par rapport au trafic, par rapport aux places de stationnement, par rapport aux espaces verts. Je peux faire juste une suggestion : allez vous promener à l'Île-des-Sœurs, constater les vastes espaces verts qui existent. Allez à l'école et posez-vous la question : de quoi est-ce qu'on a le plus besoin à l'Île-des-Sœurs? Est-ce que c'est des espaces verts ou c'est une école? Je pense que ça serait important que vous fassiez ça.

LE PRÉSIDENT :

3395 La commission s'est déjà présentée à l'Île-des-Sœurs. La commission a déjà fait le tour de l'île et la commission a déjà visité l'école existante. Soyez assuré que la commission va faire tous ses devoirs.

M. CLAUDE GIGUÈRE :

3400 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3405 Merci. Donc la dernière personne et non la moindre que j'inviterais, c'est monsieur Bernard Tessier.

M. BERNARD TESSIER :

3410 Merci beaucoup, Monsieur le président. Au tout début, monsieur Cardin et monsieur Mallette que je connais bien d'ailleurs, on se connaît depuis plusieurs années, ils parlaient du carrefour giratoire qui, en passant, s'appelle Le Carrousel, il a été construit en 2003 je crois et d'après ce que moi je comprends, les carrefours giratoires, c'est une géométrie très complexe et les normes, ils ont commencé à y penser vers 2002, je pense que c'est le ministère des
3415 Transports qui ont tranquillement évolué en définissant des normes.

Toujours est-il que ça a été le premier – vous me corrigerez, Monsieur Cardin, Monsieur Mallette si je me trompe – ça a été le premier rond-point construit. Est-ce exact?
3420 C'est juste pour m'assurer, ce n'est pas ma question.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question? On a parlé du deuxième au Québec?

3425

M. JEAN CARDIN :

C'est ça, le deuxième au Québec. Bien c'est le premier à l'Île-des-Sœurs mais c'est le deuxième au Québec.

3430

M. BERNARD TESSIER :

Le premier à l'Île-des-Sœurs. Le deuxième qui a été construit, c'est celui qui est à l'entrée qu'on appelle affectueusement les piquets. Bon, il y en a qui l'aiment, d'autres qui l'aiment moins, ça dépend. Mais on sait pertinemment que ces piquets, en réalité, c'est les milieux humides, il a été reconstruit au complet, quasiment au complet, à grand frais évidemment, parce qu'il n'était pas sécuritaire. Il y a une étude de Genivar qui a dit qu'il y avait des problèmes avec ce qu'on appelle les triangles de visibilité, les angles de visibilité en horizontal et en vertical.

3435

3440

Alors là, je me pose la question. On a refait le rond-point à l'entrée de l'Île-des-Sœurs et celui-ci, je me dis, est-ce que lui est sécuritaire? Parce que c'est une première expérience ici. Alors ça, c'est ma question. Est-ce qu'il est présentement sécuritaire? Et Monsieur Cardin, si vous me permettez de terminer, on a ensemble en 2009 fait le tour de l'île concernant l'éclairage où on a constaté ensemble – Monsieur Cardin, vous pourrez m'appuyer là-dessus – que c'était tout à fait défectueux, ça ne fonctionnait pas, même c'est vétuste. Le système d'éclairage à l'Île-des-Sœurs, il est présentement vétuste.

3445

LE PRÉSIDENT :

3450

Par rapport au deuxième carrefour giratoire ou incluant, c'est-à-dire beaucoup plus large. Alors votre question porte sur le deuxième – c'est-à-dire sur le premier carrefour giratoire qui a été construit donc celui qui est à proximité de l'école...

3455

M. BERNARD TESSIER :

Le Carrousel.

LE PRÉSIDENT :

3460

... est-ce que ce carrefour va réclamer des améliorations importantes? Ou dans son état actuel...

M. BERNARD TESSIER :

3465

Monsieur Bergeron, vous êtes sur la bonne voie. Je veux juste finir ma question.

LE PRÉSIDENT :

3470

Mais est-ce que c'est votre question?

M. BERNARD TESSIER :

3475

Non. Parce que ma prétention présentement, c'est compte tenu de ce qui s'est passé avec le premier carrefour, c'est-à-dire le milieu humide qui était défectueux, je soupçonne que celui-ci présentement n'est pas sécuritaire. C'est ça mon point. Un. Maintenant, avec les aménagements qu'on propose de faire, il y a des clôtures qui vont apparaître, il y a l'aménagement paysager – je ne suis pas pour mettre le *slide* – et il y a des poteaux...

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous qu'on réponde à votre première question?

3485 **M. BERNARD TESSIER :**

Alors ma première question, c'est un, est-ce que tel qu'il est aujourd'hui, est-ce qu'il est sécuritaire selon les normes du ministère des Transports du Québec?

3490 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. on va répondre à la première question. Alors, Monsieur Cardin, si vous voulez répondre à la première question, s'il vous plaît?

3495 **M. JEAN CARDIN :**

Je n'ai pas les statistiques d'accidents mais on n'a pas d'indication comme quoi que le carrefour n'est pas sécuritaire. En termes d'éclairage, on a des lampadaires qui sont à un intervalle régulier à l'île. Donc à cet endroit-là, ce n'est pas différent d'ailleurs. On a des lampadaires espacés de 30 mètres. C'est des lampadaires standard. Pour l'instant, on n'a pas d'indication comme quoi que le carrefour n'est pas sécuritaire.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Donc conséquemment, vous ne prévoyez pas de travaux d'amélioration de ce carrefour, tel qu'il est conçu et tel qu'il est construit actuellement.

3505 **M. JEAN CARDIN :**

3510 Non.

LE PRÉSIDENT :

Donc pas de travaux à court terme.

3515 **M. JEAN CARDIN :**

Pas au niveau géométrique. On va ajouter un brigadier comme on a dit tout à l'heure mais il n'y a pas rien qui est prévu au niveau géométrique. Le débarcadère exclu.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, votre deuxième question?

M. BERNARD TESSIER :

3525

On prétend qu'aujourd'hui, si je comprends bien, il est sécuritaire au moment où on se parle. Est-ce qu'il y a une preuve quelconque? Est-ce que le ministère des Transports, on rencontre toutes les normes du ministère des Transports? Je ne suis pas certain, moi. Concernant l'intensité de l'éclairage, vous étiez là, Monsieur Cardin, vous l'avez constaté par vous-même. Même, on a – écoutez, j'ai reçu une lettre du maire disant qu'on regrette là mais certains flux, on n'est plus capable de les remplacer parce que ça n'existe plus. Bien, il y a quelque chose qui marche pas là. O.K. C'est le même éclairage qu'il y a là qu'on avait dans le milieu humide, puis il a été tout remplacé. Alors moi, j'ai de sérieux doutes sur la sécurité de ce carrefour-là, aujourd'hui au moment où il existe.

3530

3535

Maintenant, on va ajouter un projet qui va encore complexifier toute cette histoire-là. Alors est-ce qu'il va rencontrer les normes à ce moment-là? C'est ça ma question finale en *bottom line*.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que vous pouvez répondre à cette question, Monsieur Cardin ou Madame?

3545 **M. JEAN CARDIN :**

Bien, pour l'instant, nous, le carrefour est aménagé selon les standards géométriques et le marquage a été fait récemment, a été corrigé récemment. Donc on l'a remis aux normes du MTQ. Je ne vois pas pour l'instant de modification à faire sur le carrefour.

3550

LE PRÉSIDENT :

3555 Puis par rapport aux nouveaux aménagements qui sont proposés, est-ce que les nouveaux aménagements viendraient modifier disons le profil ou les marquages, de sorte que vous assuriez ce qui semble inquiéter monsieur? C'est-à-dire que vous assuriez la sécurité des usagers autour de ce carrefour.

M. BERNARD TESSIER :

3560 Monsieur Bergeron, c'est surtout par rapport aux triangles de visibilité verticale et horizontale. C'est ça la forme de la question.

LE PRÉSIDENT :

3565 D'accord.

M. BERNARD TESSIER :

3570 Et c'est sur ça que le ministère des Transports juge si un carrefour est sécuritaire ou pas.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3575 **M. BERNARD TESSIER :**

Présentement, il y a une grande affaire en plein milieu, grande. Des chaises tout partout. Je suis certain, je suis certain que ça bloque la vue ça. Je suis sûr. Ça peut pas être autrement.

3580

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, Madame, vous pouvez répondre à sa question?

3585 **Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :**

Sommairement, on a fait une vérification des distances de visibilité sur place. Ce n'est pas un audit sécurité complet mais lors de nos visites terrain, la distance de visibilité requise à la vitesse affichée, c'est 45 mètres. Donc cette distance-là est respectée. Je ne peux pas aller plus loin que ça. Je n'ai pas fait l'étude des collisions ou... Mais ce que je peux dire, c'est qu'au niveau des distances de visibilité, ça serait adéquat.

3590

M. BERNARD TESSIER :

Présentement. Mais avec le nouveau projet, il va y avoir une clôture, il va y avoir des arbres. Il va y avoir deux débarcadères.

3595

Mme GENEVIÈVE LEFEBVRE :

C'est sûr qu'il faut éviter trop d'aménagements à proximité des traverses piétonnes mais c'est pour ça aussi, si vous voyez, quand il y a une traverse... Ce n'est pas impossible.

3600

3605 On a cherché aussi là pour s'assurer qu'une traverse pour écoliers dans un giratoire, c'était possible. Il existe les normes du ministère mais qui préconisent à ce moment-là aucun accès à moins de 30 mètres de la traverse. Donc c'est pour ça qu'on a modifié un petit peu le premier design des architectes pour s'assurer que les débarcadères, les entrées ou les sorties sont dégagées d'au minimum 30 mètres les traverses piétonnes existantes. Donc on respecte les grandes lignes des recommandations du ministère à ce sujet-là.

3610 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on pourrait demander à l'arrondissement, par exemple, de nous fournir par exemple davantage de précisions quant à ces aspects-là, de sorte qu'on puisse compléter l'information sur ce point-là, s'il vous plaît? D'accord. Alors je vous remercie, Monsieur.

3615 **M. BERNARD TESSIER :**

Je peux avoir une deuxième question?

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Une troisième? Une troisième, oui, d'accord. Une complémentaire, oui.

M. BERNARD TESSIER :

3625 Bien ça serait ici du côté de la commission scolaire. Moi, ce que j'ai lu dans le sommaire décisionnel, c'est que l'arrondissement va vendre le triangle pour 4.5 M\$ - ce que j'ai lu dans le sommaire décisionnel, c'est pas moi qui le dis – et en retour, ça peut être soit en espèces ou en services. Bon, ce que j'entends de monsieur Sylvain – on s'est rencontré de là – c'est à l'effet que ça va être vendu pour 1 \$, si j'ai bien compris, et le reste, ça va être en services, donc 4.5 M\$ en services. Peut-être que vous ne serez pas d'accord avec le 4.5, vous
3630 allez négocier ça à 3, *whatever*.

3635 Ma compréhension, c'est que l'arrondissement Verdun, l'an dernier pour 2012 ont payé à la commission scolaire 89 000 \$ en services. S'ils vendent le terrain 3 M\$, même si c'était pendant dix ans, c'est 890 000 \$. Qu'est-ce qu'il va aller faire avec le reste? Comment qu'ils vont faire pour aller chercher ces services-là? C'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

3640 La question porte justement sur – je pense que vous avez tantôt, Monsieur Sylvain, répondu à une partie de cette question sur la valeur de l'échange qui n'est pas encore établie, c'est-à-dire qu'on avançait que le 3,5 M\$ n'était pas nécessairement valable. On ne sait pas de la part de l'arrondissement. Mais la question de monsieur, comment on peut assurer qu'il y ait, par exemple, que les services rendus soient vraiment équivalents dans un horizon de temps à
3645 la valeur du terrain?

M. YVES SYLVAIN :

3650 Bien, je vous dirais que, bon, on est en discussion comme je disais avec l'arrondissement de Verdun, la ville-centre, mais ce n'est pas le premier dossier qu'on traite avec l'arrondissement. Parce que comme je vous disais, on en a traité un avec l'arrondissement Saint-Laurent et la ville-centre et je vous dirais que pour 16 500 mètres carrés, la compensation qu'on a eue de l'arrondissement, c'est 1 322 000 \$ en services qu'ils me donnent pendant dix-sept ans avec valeur marchande de là et des terrains de soccer
3655 intérieurs.

3660 Je vous dirais qu'on parle de zonage institutionnel. La valeur du terrain, valeur marchande à Saint-Laurent, c'était dans Bois-Francs, aurait valu 7 M\$. On parle de zonage institutionnel. Puis on ne voulait pas, Marguerite-Bourgeoys, imposer aux citoyens de Saint-Laurent de nous donner 7 M\$ en services pendant...

LE PRÉSIDENT :

3665 Pardonnez-moi, Monsieur. Monsieur avance le fait que l'arrondissement actuellement acquiert des services pour 89 000 \$ par année pour l'ensemble de l'arrondissement. C'est ce que je comprends. L'ensemble de l'arrondissement Verdun. Donc là maintenant, on est strictement à l'école, disons la nouvelle école de l'Île-des-Sœurs. Comment les locaux de cette petite école peuvent équivaloir à un montant d'argent, que ce soit 1 M\$ ou 1,5 M\$ ou 2 M\$? C'est ça la question, je pense.

3670

M. BERNARD TESSIER :

Oui, c'est ça, essentiellement, c'est ça.

3675

M. YVES SYLVAIN :

Bien, c'est que c'est des ententes de 25-30 ans. Puis je vous dirais qu'un gymnase...

LE PRÉSIDENT :

3680

25-30 ans.

M. YVES SYLVAIN :

3685

... un gymnase double chez nous, c'est pas loin de – c'est 80 \$ de l'heure. Et puis il y a d'autres frais aussi associés.

LE PRÉSIDENT :

3690

Est-ce qu'on comprend que la commission pourra avoir un document soit de l'arrondissement ou de la commission scolaire qui donne au moins les paramètres de l'entente que vous êtes en train de négocier?

M. YVES SYLVAIN :

3695 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3700 De sorte qu'on puisse mieux informer la population.

M. YVES SYLVAIN :

3705 On pourrait donner quelques paramètres mais ça reste dans des ordres de grandeur autant raisonnables quand on cède que la même chose. Donc c'est ce qu'on discute. Mais évidemment, on veut que pour les citoyens de l'Île-des-Sœurs et de l'arrondissement, ça soit adéquat.

LE PRÉSIDENT :

3710 D'accord. Je vous remercie beaucoup. Merci, Monsieur. Alors on vous attend demain soir à 19 h au même endroit pour la poursuite de cette soirée d'information. Je vous remercie infiniment.

AJOURNEMENT

3715

3720

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3725

LOUISE PHILIBERT, s.o.